



Paysage et développement durable : à la recherche d'une participation créative



© Gian Marco Crovetto, Aureille

Rapport final - Tome 2 Expériences de participation citoyenne

Responsable scientifique du projet : Yvette Lazzeri

Équipe de recherche : Hélène Balu - Anne Cadoret - Florent Chiappero - Michel Chiappero -
Caroline Giran-Samat - Arinna Latz - Béatrice Mésini - Hélène Tudela - Martine Perron

Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens

<http://www.pole-developpementdurable.univ-cezanne.fr>

Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC)

Aix-Marseille Université, CNRS, Université de Pau, Université de Toulon

CERIC - DICE UMR 7318, 13628, Aix-en-Provence, France

Mars 2015



« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux. »

Marcel PROUST

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES EXPÉRIENCES PARTICIPATIVES | 7 |
| CHAPITRE I – EXPÉRIENCES RELEVANT D'UNE PROCÉDURE DE CONCERTATION REGLEMENTAIRE | 11 |
| I – PARC DES CALANQUES... Marseille | 11 |
| 1.1. Projet : Création du Parc naturel national des Calanques | 11 |
| 1.2.1. Genèse du Parc | 11 |
| 1.2.2. Les caractéristiques du parc | 11 |
| 1.2.3. La procédure de concertation : du projet à la Charte | 12 |
| 1.2.4. Le contenu de la concertation | 13 |
| 1.2. Retour d'expérience | 18 |
| II – OTEPÄÄ ET KONNUMAA... Estonie | 19 |
| 2.1. Le projet : Pré-sélection et désignation des sites Natura 2000 | 19 |
| 2.2. Retour d'expérience | 21 |
| III – ZAC DE LA CHAPELLE... La Bouilladisse | 22 |
| 3.1. Le projet : création d'une zone d'aménagement concertée | 22 |
| 3.2. Retour d'expérience | 24 |
| IV – PROMENONS-NOUS DANS LE BOIS... Rennes | 25 |
| 4.1. Projet : Aménagement d'un espace public de proximité, quartier du Blosne à Rennes | 25 |
| 4.2. Retour d'expérience | 27 |
| CHAPITRE II – INITIATIVES INSTITUTIONNELLES | 29 |
| I – ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES... Parcs naturels régionaux Paca | 29 |
| 1.1. Le projet : Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers | 29 |
| 1.2. Retour d'expérience | 32 |
| II – VELLINGE... Suède | 34 |
| 2.1. Projet RLS : stratégies paysagères régionales | 34 |
| 2.2. Retour d'expérience | 37 |
| III – QUARTIER DURABLE ROUSSELOT... Aubagne | 38 |
| 3.1. Le projet : Aménagement d'une friche industrielle | 38 |

| | |
|--|----|
| 3.2. Retour d'expérience | 40 |
| IV – PLACE AU CHANGEMENT !... Saint-Étienne | 41 |
| 4.1. Le projet : Requalification et mise en valeur d'une friche en entrée de ville | 41 |
| 4.2. Retour d'expérience | 43 |
| V – AU P.O.I.L... Châteldon | 46 |
| 5.1. Projet : Étude prospective pour une re-dynamisation des centres-bourgs | 46 |
| 5.2. Retour d'expérience : des projets pour habiter le centre bourg | 49 |
| CHAPITRE III – INITIATIVES CITOYENNES | 50 |
| I – Le Conservatoire des restanques, « Verger et jardin méditerranéen »... Marseille | 50 |
| 1.1. Le projet : Conservatoire des Restanques (Association Colinéo, Marseille) | 50 |
| 1.2. Retour d'expérience | 53 |
| II – RIVIÈRE DART... Angleterre | 54 |
| 2.1. Projet pilote du bassin de la rivière Dart | 54 |
| 2.2. Retour d'expérience | 57 |
| III – AU FOUR BANAL... Busséol | 58 |
| 3.1. Le projet : Une nouvelle vie pour les anciens lieux partagés d'un village auvergnat | 58 |
| 3.2. Retour d'expérience | 60 |
| IV – LE CAFÉ SUR PLACE... Bordeaux | 62 |
| 4.1. Projet : Aménagement d'un espace public de proximité, quartier Saint-Jean Belcier à Bordeaux | 62 |
| 4.2. Retour d'expérience | 65 |
| V – CHAISES POSTALES... Marseille | 66 |
| 5.1. Projet : Une lecture partagée d'un territoire recouvrant trois cités des quartiers Nord de Marseille | 66 |
| 5.2. Retour d'expérience | 69 |
| VI – ÉCOQUARTIER SOCIAL LA GRAND'TERRE... Aureille | 71 |
| 6.1. Le projet : Mobilisation associative Éco Habitats Pour Tous (EHPT) pour la construction d'un écoquartier social (depuis 2007) | 71 |
| 6.2. Retour d'expérience | 76 |

Dans ce tome 2, sont rassemblées des expériences de participation qui ont fait l'objet d'une attention particulière, en raison d'initiatives participatives illustratives d'une réelle volonté d'associer les populations dans la protection, l'aménagement ou la gestion des paysages. Les expériences sont ventilées en trois catégories, selon qu'elles s'inscrivent dans une démarche de concertation classique (charte de parc, aménagement d'une ZAC...), qu'elles émanent d'initiatives hors procédure réglementaire, institutionnelles (parcs régionaux, collectivités) ou citoyennes (associations, collectifs).



© Photo : Collectif Etc

Le café sur place, Bordeaux

LISTE DES EXPÉRIENCES

| Intitulé de l'expérience | Projet | Sources d'information | |
|---|---|---|--|
| | | Littérature académique et professionnelle, sites web, conférences... | Enquête téléphonique et/ou <i>in situ</i> Personne(s) rencontrée(s) |
| EXPERIENCES RELEVANT D'UNE PROCEDURE DE CONCERTATION REGLEMENTAIRE | | | |
| Parc des calanques (Marseille, 13) | Élaboration d'une Charte d'un parc terrestre, marin et périurbain | <p>www.calanques-parcnational.fr</p> <p>« Le processus de concertation au Parc des Calanques », Séminaire d'Aix 19 juin 2012</p> <p>Rapport de recherche « Construction territoriale, concertation, légitimité », in MEDDE, Ph. Debout, A. Herat <i>et al.</i>, <i>Concertation Décision Environnement</i>, 2011</p> | <p>Benjamin Durand (GIP Parc des Calanques)</p> <p>Arlette Herat (ENSA-Marseille)</p> <p>Antoine Matesi (Association COLLECT-iF)</p> |
| Otepää et Konnumaa (Estonie) | Pré-sélection et désignation des sites Natura 2000 | <p>M. Jones et M. Stenseke, <i>The European Landscape Convention - Challenges of Participation</i>, 2011, Springer, Landscape Series, Volume 13</p> | |
| ZAC de la Chapelle (La Bouilladisse, 13) | Création d'une zone d'aménagement concertée (en cours depuis 2011) | <p>www.agglo-paysdaubagne.com</p> <p>Dossier de création de la ZAC Co-construction du projet</p> | <p>Michel Gacon (Directeur du service urbanisme et aménagement CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile)</p> |
| Promenons-nous dans les bois (Rennes, 35) | Aménagement d'un espace public de proximité, quartier du Blosne à Rennes (<i>Détour de France</i> , juin 2012) | <p>www.collectifetc.com/promenons-nous</p> | <p>Florent Chiappero (Collectif Etc)</p> |

| INITIATIVES INSTITUTIONNELLES | | | |
|--|---|---|---|
| Dessignons nos paysages (PNR) | Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers | <p>www.parcduluberon.fr</p> <p>« 20 ans de loi paysage, 20 ans d'expériences, PNRA : petit laboratoire », A.-C. Privat-Madelin, Séminaire d'Aix, 8 avril 2013</p> <p>« La concertation pour reconquérir les paysages », L. Le Ny et A.-C. Privat-Madelin, Colloque d'Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013</p> <p>Synthèse des 5 PNR Paca « Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers », novembre 2013</p> | <p>Laurent Le Ny (PNR Lubéron)</p> <p>Anne-Catherine Privat-Madelin (PNR Alpilles)</p> <p>Gaëlle Le Bloa (Genope)</p> |
| Vellinge (Suède) | Stratégies paysagères régionales | M. Jones et M. Stenseke (2011) | |
| Quartier Rousselot (Aubagne, 13) | Aménagement de la friche Rousselot (en cours depuis 2011) | <p>www.agglo-paysdaubagne.com</p> <p>Dossier Quartier Rousselot</p> | Michel Gacon (CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile) |
| Place au changement! (Saint Etienne, 42) | Requalification et mise en valeur d'une friche en entrée de ville (<i>Détour de France</i> , juillet 2011) | <p>www.collectifetc.com/place-au-changement-chantier</p> <p>Presse nationale (<i>Le Monde.fr</i>, 4 Octobre 2011, <i>La Croix</i>, 31 Juillet 2012, <i>Le Progrès</i>, 23 Juillet 2011)</p> | <p>Florent Chiappero (Collectif Etc)</p> <p>Alexis Gante (Chef de projet)</p> <p>Pauline Colladon (Chargée de mission, EPA Saint-Étienne)</p> |
| Au P.O.I.L. (Châteldon, 63) | Étude prospective pour une re-dynamisation des centres-bourgs (<i>Détour de France</i> , septembre 2012-mars 2013) | <p>www.au-poil.org</p> <p>Collectif Etc, <i>Projets pour l'Ollière et idées locales</i>, Habiter autrement les centres bourg, 2013</p> | Florent Chiappero (Collectif Etc) |

| INITIATIVES CITOYENNES | | | |
|--|--|---|---|
| Conservatoire des restanques (Marseille) | Valorisation d'une zone naturelle | http://www.colineo-assenemce.fr/ | Monique Bercet (Présidente de l'association) Gaëtan Girault (Responsable du pôle scientifique-naturaliste) |
| Rivière Dart (Angleterre) | Gestion du bassin hydrographique | M. Jones et M. Stenseke (2011) | |
| Le café sur place (Bordeaux, 33) | Aménagement d'un espace public de proximité, quartier Saint-Jean-Belcier à Bordeaux (<i>Détour de France</i> , mai 2012) | www.collectifetc.com/cafe-sur-place <i>Ouest France</i> , 17 mai 2012 | Florent Chiappero (Collectif Etc) |
| Ecoquartier social La Grand'Terre (Aureille, 13) | Mobilisation associative Eco Habitats Pour Tous (EHPT) pour la construction d'un écoquartier social (depuis 2007) | Journée d'études, 26 juin 2012 Documents et comptes-rendus remis par l'association EHPT | Béatrice Mesini (Responsable du projet Membre de l'Association Eco Habitat Pour Tous (EHPT)) |
| Chaises postales (Marseille, 13) | Une lecture partagée d'un territoire recouvrant trois cités des quartiers Nord de Marseille (<i>Détour de France</i> , mars 2012) | www.collectifetc.com/chaises-postales <i>La Provence</i> , mai 2012 | Tous les membres du Collectif Etc |
| Au Four banal (Busséol, 63) | Une nouvelle vie pour les anciens lieux partagés d'un village auvergnat (<i>Détour de France</i> , novembre 2011) | www.collectifetc.com/au-four-banal | Florent Chiappero (Collectif Etc) Sabine Cubizolles (Association Pixel) M. Vayssière (Élu de quartier) |

CHAPITRE I – EXPERIENCES RELEVANT D'UNE PROCEDURE DE CONCERTATION REGLEMENTAIRE

I – PARC DES CALANQUES... Marseille

1.1. PROJET : CRÉATION DU PARC NATUREL NATIONAL DES CALANQUES

1.2.1. Genèse du Parc

Le projet de parc naît sous la pression politique (engagement dans le pacte écologique, présidence française de l'Union Européenne, création de l'Union pour la Méditerranée) et réglementaire (directive cadre pour la stratégie marine). La France



© Guzik

devalait créer un espace de protection marine sous peine de payer une amende. La seule question environnementale pour la création du parc n'aurait pas suffi. L'aspect économique a été le point phare de négociation de l'État après du Maire de Marseille, hostile à la création du parc. Il s'en est suivi un Parc national (avec des moyens importants) mais local dans son traitement (gestion avec des intérêts locaux forts).

1.2.2. Les caractéristiques du parc

Le parc des Calanques : 10^{ème} parc national français (avril 2012) :

- Parcs nationaux en France : territoires d'exception, paysage emblématique, pittoresque ;
- Premier parc européen terrestre, marin et périurbain ;
- Le Parc = un cœur + une aire d'adhésion (loi Giran) : 12 000 ha de terre + 48 000 ha de mer (bande de 18 km) ;
- Objectif : protéger la nature, le patrimoine culturel (humain, vie au cabanon, pêche...) ;
- Le cœur : protection ;
- L'écrin : l'aire d'adhésion (avec collectivités territoriales) et solidarité écologique avec le cœur : trame verte et bleue pour connecter avec la ville. La prise en compte de la dimension culturelle des parcs permet de penser la périurbanité.

Une forte appropriation par les locaux :

- Un parc voulu par les associations (volonté de protection très ancienne dans les calanques) ;
- Des espaces avec des activités multiples mais un patrimoine commun à (mieux) partager ;

- Appropriation locale en bute avec l'ambition du Comité national de protection de la nature de suivre des standards nationaux et pas seulement marseillais : règle des 80/20 de l'État (80 % de règles communes et 20 % de spécificités locales). D'où le grand écart permanent avec un processus qui veut un consensus maximal.

Gouvernance :

- Un GIP (équipe de 13 personnes), pas une mission ;
- Parc national piloté par des élus ;
- Acteurs dans le GIP : État, collectivités territoriales, société civile (association d'usagers, professionnels (pêcheurs et bateliers). Poids important des propriétaires publics ;
- Jeux d'influence entre élus locaux et niveau national : dichotomie entre appareil technocratique et politique ;
- Gestion de microterritoires à prendre en compte. Le technocrate a des visions trop englobantes ;
- Besoin d'un recadrage du politique (discours démagogique à l'égard de sa « clientèle ») et de la manière dont on le fait intervenir.

1.2.3. La procédure de concertation : du projet à la Charte

La concertation doit permettre à chacun de s'exprimer et de trouver les compromis entre les intérêts de protection et les projets individuels ou collectifs.



© GIP des Calanques

Une concertation fleuve : Usages très nombreux et des « poids lourds » difficiles à faire rentrer dans la concertation (bateliers + port de Marseille + chasseurs...).

- Le top départ de la concertation est en 2009 pour élaborer le décret (squelette juridique) et la Charte (projet de territoire partagé) signés en 2012 ;

- Organisation de réunions spécifiques + réunions territoriales + ateliers thématiques avec des personnes représentatives (15-20 max) et puis...

nécessité de réunion avec d'autres acteurs (CIQ...) ;

- Concertation fleuve entre 2009 et 2010 : 200 réunions et 500 heures de débat pour partager une vision commune. La concertation a été parfois noyée dans les débats qui ont abaissé le niveau d'ambition ;

- Enquête publique terminée le 17 novembre 2011 : 50 registres remplis.

... qui a souffert de la présence de « poids lourds » : Le mécanisme de sélection a donné une représentation très forte aux organismes qui étaient présents bien avant le projet. Dans certains ateliers de concertation, des acteurs n'ont pas pu faire opposition, pas de contrepoids.

... et d'un déficit de communication :

- Certains élus ne veulent pas du Parc : non compréhension des enjeux, manque d'information, sentiment de confiscation des outils par la technostructure... D'autres méconnaissent le dossier, faute de l'avoir lu. De façon générale, personne ne met la même chose dans le parc.

- L'aire d'adhésion s'arrête au 8^{ème} arrondissement. Le maire de secteur n'en veut pas. La zone tampon perd son sens alors qu'on est dans des problématiques majeures (foncier, densification, déplacement...).

De façon générale, la démarche du Parc a souffert du manque d'information auprès des populations sur les enjeux et les risques à venir. Une communication très forte en amont aurait permis de ne pas donner l'impression que le projet est imposé à la population. L'habitant *lambda* a été informé partiellement par le relais CIQ, sauf à La Ciotat, où des réunions publiques ont été très suivies et ouvertes. La Mairie de La Ciotat a basculé par ce biais là.

☒... en partie rattrapé par des manifestations anti-parc qui ont forcé à communiquer : Les « anti-parc » ont donné l'occasion de s'exprimer, et conduit à la mise en place de stratégies de communication :

- Propagation de fausses information en réseaux – multi-acteurs et multi-niveaux – : « créer le buz » et remettre sur la table les dissensus et / ou points de clivages ;

- Grandes réunions publiques pédagogiques, communication de crise avec contre-information afin de rétablir celle-ci et en réaction à la communication anti-parc. Veille informative de la presse et des ateliers de concertation et réaction immédiate. Quand la date d'enquête publique a été connue, les anti-parcs se sont mobilisés. En contrepoint, une enquête d'opinion a été réalisée sur La Ciotat par des étudiants, avec l'objectif de donner de l'information et la cibler à travers les incohérences du projet de Charte (notamment exclusion de certaines zones comme La Ciotat, les Goudes, etc). L'enquête d'opinion a été versée à l'enquête publique. Elle peut apparaître comme une forme de manipulation pro-parc.



© GIP des Calanques

1.2.4. Le contenu de la concertation

Des éléments de réflexion sont issus d'une recherche pour le ministère, réalisée à l'aune de la création du Parc national des Calanques et au moment de la concertation pour le parc¹. Trois entrées sont privilégiées :

- construction territoriale ;
- formes de concertation ;
- principe de légitimité (acteurs, usages, espaces).

L'entrée territoriale porte sur le quartier des Caillols à Marseille. Le parc des Calanques (1^{er} parc depuis la loi Giran) est novateur du point de vue du périmètre (terre-mer) et de la reconnaissance de sa dimension culturelle (parc périurbain). L'association parc-ville est cependant problématique. Les questions sociales et urbaines sont évitées ou prises en compte sous l'angle des nuisances (pollution, surfréquentation et malfréquentation). La recherche va s'interroger sur les modes d'articulation entre les exigences de préservation et la préoccupation d'égalité d'accès et de légitimité des usages, susceptibles de générer des inégalités environnementales.



Prépondérance des enjeux naturalistes dans les débats :

- Surreprésentation de collectifs associatifs mobilisés depuis longtemps : légitimité ici des acteurs ;
- Primauté dans la force de la représentation et écoute des usagers récréatifs locaux (pêcheurs, chasseurs, randonneurs...) ;
- Enjeux naturalistes débattus (portés par chargés de mission GIP) mais beaucoup

relevaient des usagers récréatifs (bonnes pratiques, incivilités, usages...) ;

- Enjeux économiques abordés uniquement dans des échanges bilatéraux (GIP-communes et interinstitutions) et peu présents dans le débat public. Excepté lors de la contestation du premier projet de charte : monde économique vs monde récréatif.

L'aire d'adhésion : une question sensible : Un périmètre maximum a été déterminé par l'État. La loi n'impose pas que la totalité d'une commune soit en aire d'adhésion. La commune signataire de la Charte, même pour une partie de son territoire, devient pourtant « commune du parc ». L'entrée dans l'aire d'adhésion est volontaire. Les Chartes à ce jour ne sont pas signées alors que le parc est créé.

Si l'aire d'adhésion a été pensée dès le départ (décret de prise en considération du projet de parc) comme espace de bonne qualité environnementale, on n'observe pas d'adhésion immédiate pour les quartiers en frange, sauf pour Athélie et Luminy. Ces deux zones sont très englobées dans le parc territorialement, avec la mise en avant pour Luminy de l'aspect universitaire et pour la zone économique d'Athélie, l'histoire de la ville (chantiers navals). L'inconscient collectif rejoint ainsi la logique du projet parc qui pour ne pas être bloqué par des bouts de ville dans le parc les intègre en zones d'adhésion.

¹ Ph. Debout, A. Herat *et al.*, 2009, « Construction territoriale, concertation, légitimité », rapport pour le MEDDE.

La question des zones en frange n'est pas posée (frilosité de certains maires qui craignent les inconvénients du parc, décision sur l'aire d'adhésion insuffisamment murie). C'est la mobilisation des acteurs associatifs qui a amené parfois une rétroaction (par exemple, les Caillols).

De même que pour les marges, la pression de l'urbanisation est évacuée du débat, alors qu'elle est posée dans d'autres cadres (SCOT, PLU, renouvellement urbain).

Des débats limités au périmètre du parc : la ville hors sujet : La Ville est considérée comme hors sujet lors des réunions, notamment lorsque les questions d'accessibilité sont posées. Elle est appréhendée davantage comme source de nuisances, imputées au tourisme de masse et aux riverains des Calanques, qu'un espace de projets en interaction avec le parc. Cela pose la question du politique face à l'innovation et l'intérêt général : crainte de la prise de risque, refus des contraintes, appréhension du parc du seul point de vue de l'attrait touristique.

Le débat sur le bon usage des Calanques : la tradition rejoint les préoccupations environnementales d'un parc national, faisant fi des questions sociales : Le débat met en avant les usages illégitimes des Calanques (jeunes, familles sans éducation...), véhiculant une stigmatisation d'un certain nombre d'usagers, pas dignes des Calanques.

Le bon usage se qualifie peu à peu sous le registre essentiel de la tradition (en lien avec les usagers récréatifs locaux), sans évoquer toutefois les évolutions de ces usages (par exemple les cabanons initialement à l'usage de familles modestes sont investis par des personnes plutôt aisées, avec sous-location...). Les pratiques douces sont mises en avant (pas d'électricité, petite pêche...). Il est ainsi aisé de passer du registre tradition à la philosophie de pensée de parc national : en harmonie avec lieux, art de vivre... L'idée véhiculée est que le parc conserverait les usages issus de la tradition, où le mérite est mis en avant (effort physique, respect des lieux, préservation, vigilance ordinaire, mobilisation historique contre certains projets). Ces acteurs vont finalement faire cause commune avec des enjeux plus naturalistes pour décider ce qui est légitime de ce qui ne l'est pas.



© GIP des Calanques

Des mécanismes de régulation non abordés lors des débats : La tradition fait la césure entre les populations visibles, de niveau social élevé, influentes sociologiquement et politiquement d'une part et le tourisme de masse d'autre part avec une population moins aisée – touristes ou population des cités venant en navette – qui est déniée de cette légitimité. L'enjeu est alors de se prémunir de cette fréquentation qui risque d'augmenter avec la création du parc. Jamais les questions d'égalité et de démocratisation d'accès n'ont été posées, alors qu'il s'agit d'un bien commun.

Sans doute y aura-t-il des portes parc national, avec parkings, accueil... L'objectif est de protéger l'espace, pas d'accueillir davantage de personnes. Il s'agit d'abord de réhabiliter des lieux dégradés. Le parc est un outil de gestion et apporte des moyens.

L'absence de mécanismes de régulation peut conduire à renforcer les inégalités environnementales, avec une différence de traitement des usagers, et faire du parc un

espace pour privilégiés. Les ateliers de concertation ne se sont pas emparés de ces questions, voire ont conforté le passage « bien public pur » à un « bien de club ou à péage » (bien public avec contrôle d'accès).

Une complexité de gestion non abordée : La question de la gestion des usages n'a pas été abordée. Il y a une grande complexité de gestion foncière avec des espaces privés inclus dans l'espace public du parc (ainsi un parking privé entre la route et les Calanques). Un système d'arrangements, sans grande visibilité : limitation d'accès au public par une gestion privée mais arrangement en faveur de certains acteurs privés qui ont de fait une influence sur la gestion publique.

| PARC DES CALANQUES | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Protéger la nature et le patrimoine culturel, avec une distinction entre le cœur du parc (protection) et l'aire d'adhésion (solidarité écologique et dimension culturelle). Faire le lien entre les patrimoines naturel et culturel, marin et terrestre. |
| Initiative / éléments initiateurs | L'État et les associations environnementales à l'origine, vite relayées par les autorités publiques locales. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Zone maritime, terrestre, naturelle et périurbaine. Paysage littoral et sous-marin exceptionnel, patrimoine biologique marin exceptionnel et patrimoine commun. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | <ul style="list-style-type: none"> - Paysage naturel exceptionnel, objet d'activités multiples, récréatives et touristiques (baignade, grimpe, randonnée, chasse, pêche, bateliers), perçu comme un bien commun emblématique par les riverains du parc et plus largement (reconnaissance nationale et internationale). Perception d'une nature pour tous. Lieu unique au monde. - Conflictualité des usages de l'espace naturel avec la pression urbaine, tant en termes de constructions que d'usages, et les pratiques économiques nuisibles (tourisme de masse, surpêche, pollution). - Conflictualité socio-économique entre les usagers « légitimes », socialement élevés et les usagers « illégitimes » (population touristique et des cités). |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | 2009-2012 : du début de la concertation à la signature du décret et de la Charte. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | <ul style="list-style-type: none"> - État, Comité national de protection de la nature - GIP - Élus locaux, communes - Associations (environnementales, sportives, professionnelles...) - Comités d'intérêt de quartiers - Professionnels du secteur (pêcheurs, bateliers) - Habitants et usagers récréatifs (grimpeurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs). |

| Processus de participation | |
|--|---|
| Lien avec d'autres groupes de projets | |
| Facteurs de blocage | Tensions fortes, liées à un sentiment d'imposition par les technocrates et à la restriction des usages du parc. |
| Type de mobilisation | Procédure formelle. |
| À quel moment la mobilisation | En amont, concertation quant aux projets de décret et de Charte. |
| Outils de communication pour mobiliser | 2009-2010 : Information institutionnelle du public du Projet de Charte et des éléments du décret en vue de leur validation : réunions publiques à la demande des communes et en co-organisation. Été / automne 2011 : Consultations - permanences mensuelles par le GIP dans les communes ; - enquête publique sur le Projet de Charte et les éléments du décret après consultation ; - enquête d'opinion (à La Ciotat). Inégalité d'information et de participation selon les communes. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | 2009-2010 : stratégie de mobilisation pour construire la légitimité de la décision (plus de 200 réunions et 500 heures de débats au sein du GIP), discussions, débats, organisation des groupes de pression : - Réunions spécifiques (agriculture, pêche, chasse, intercommunalités...); - Rencontres territoriales (mesures ou dérogations spécifiques propres à certains secteurs) ; - 5 ateliers thématiques (élus, représentants de l'État, professionnels, associations d'habitants, d'usagers et de protection de l'environnement et scientifiques et personnalités qualifiées) ; - Rencontres bilatérales thématiques (acteurs liés aux usages impliquant des enjeux spécifiques). |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Discours, site Internet, Lettre d'information électronique, enquête d'opinion. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | Sentiment de défiance plutôt que d'adhésion, par le rejet d'un imposition <i>top-down</i> , mais acceptation, voire adhésion à La Ciotat, par une information plus grande et une enquête d'opinion. |
| A(Ré)appropriation des lieux par la population | Appropriation des lieux par les usagers se considérant comme « légitimes » (usagers traditionnels). Exclusion des usagers de masse, notamment riverains des cités. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | Qualification des entrées de parc et processus de valorisation urbaine en marche (réorganisation des modes de déplacement à l'entrée de parc, desserte en bus, aménagements...), en corrélation, risque de confiscation socio-économique du parc au profit des usagers traditionnels et au détriment des usagers « illégitimes » (périurbains et touristiques). |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | Renforcement de l'usage par les usagers traditionnels. |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |

| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
|--|--|
| Impact sur le paysage | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un parc national réunissant territoire terrestre, maritime, patrimoine naturel et culturel ; - Rationalisation des usages : intentionnalité de protéger l'espace naturel de la densification touristique, des usages nuisibles, de l'extension foncière tout en maintenant les usages respectueux du site. |
| Effets sur les modes de participation de la population | |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | |

1.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Points forts :

- La concertation apporte une légitimité, c'est un moyen d'arriver à un accord ;
- Un processus de concertation mené au bout de sa finalité : la signature de la charte ;
- Une concertation avec confrontation des usagers ;
- La création d'un espace pluraliste d'appartenances revendiquées (sociales, spatiales, culturelles, artistiques, environnementales, agrinaires, sportives...), sur la base d'une expressivité des besoins et attentes des habitants et *habitus*, dans leurs milieux d'existence (quartiers, places, villes, villages, calanques...).

Points faibles :

- Déficit de communication, information insuffisante (coût de l'information non budgétisé) ;
- Processus de négociation plus que de concertation (on a géré des conflits) ;
- Un acteur faible : l'habitant *lambda* (pas d'information, représentation par les CIQ, questions environnementales prioritaires) ;
- Présence de « poids lourds » qui ont tiré les débats ;
- Des éléments non abordés : interaction de projets ville-parc, mécanismes de régulation, questions sociales ;
- Passage d'un bien public pur à un bien de club ou à péage (restriction de la territorialité de certaine population) ;
- Un risque d'inégalités environnementales généré par le processus même de concertation
- Volonté d'afficher un principe démocratique républicain alors que tout est déjà écrit.

Source : séminaire interne, 19 juin 2013, Aix-en-Provence « Le processus de concertation au Parc national des Calanques ».

Le problème de la gouvernance est posé, les institutions locales prennent le relais des associations environnementales. Le projet de parc ne peut se réaliser sans les politiques.

Concertation / négociation. *La négociation est un moyen de gérer les conflits, alors que la concertation est un moyen d'arriver à un accord (il peut y avoir des objectifs communs avec des intérêts différents). Pour le parc, un consensus s'est fait, malgré certains manques, sur la base d'une concertation, avec une phase de négociation très en amont et en parallèle. Quatre versions de charte ont ainsi été produites. Les ateliers de concertation ont constitué des lieux de mise en débat, d'écoute des besoins, d'échange, de recueil des questions. Ensuite, un filtrage, avec des négociations parfois bilatérales.*

Il n'y a pas encore de projets issus du parc. La politique des villes domine encore, le parc n'est pas encore intégré dans la politique communale mais il devra l'être. La Charte de la zone d'adhésion est a minima, sans véritablement s'inscrire dans une démarche de développement durable, qui allierait protection de la nature, questions sociales et développement économique.

II – OTEPÄÄ ET KONNUMAA... Estonie

L'étude de ces cas au regard des travaux du groupe PDD a été réalisée d'après l'article « *The Role of Information, Knowledge, and Acceptance During Landowner Participation in the Natura 2000 Designations: The Cases of Otepää and Konnumaa, Estonia* », M. Suskevics and M. Kylvik, pp. 275-294 in M. Jones et M. Stenseke, *The European Landscape Convention - Challenges of Participation*, 2011, Springer, Landscape Series, Volume 13.

2.1. LE PROJET : PRÉ-SÉLECTION ET DÉSIGNATION DES SITES NATURA 2000

L'étude menée par Monika Suskevics et Mart Kylvik porte sur la participation des propriétaires terriens aux phases de pré-sélection et de désignation des sites Natura 2000 en Estonie, plus précisément les sites d'Otepää et de Konnumaa. Elle vise à déterminer le rôle de l'information et de la connaissance effective dans le processus participatif puis l'acceptation de Natura 2000 par les propriétaires.

La procédure s'est déroulée en deux phases, dans les deux communes et partout ailleurs : une campagne d'information du public suivie de deux consultations formelles entre les parties prenantes (propriétaires terriens et autorités), au printemps 2004 pour la pré-sélection des sites et à l'été 2004 pour la désignation de ceux-ci au plan national. Le constat, tant au niveau national que local est le même :

- Phase d'information : le processus *top-down* (transmission de la connaissance des experts aux non-initiés, sauf dans quelques cas à Otepää où la connaissance locale a été prise en compte) allié au caractère trop limité et souvent tardif des informations a conduit les propriétaires à se sentir exclus de la procédure et à percevoir Natura 2000 de façon négative ou au mieux indifférente. Les préoccupations socio-économiques n'ont pas reçu de réponses par cette phase d'information, axée sur les questions écologiques (selon les directives européennes).

- Phase de consultation : les propriétaires se sont sentis plus impliqués lorsque contactés personnellement plutôt que par voie de presse. Les inquiétudes majeures portant sur les questions socio-économiques n'ont pas reçu de réponses. D'autre part, les connaissances locales écologiques mais surtout socio-économiques n'ont pas été véritablement prises en compte par les autorités, plus enclines à se ranger derrière le langage scientifique des experts. En conséquence, la procédure de concertation a été perçue comme unilatérale et sans possibilité d'influencer les décisions finales, ce qui a pu nuire à la participation elle-même. La situation doit être tempérée à Otepää où les opinions des propriétaires seront utilisées lors de la phase de gestion des sites.

| OTEPÄÄ ET KONNUMAA | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Sélectionner les sites éligibles Natura 2000 et procéder à leur désignation en droit interne. |
| Initiative / éléments initiateurs | En amont, Ministère de l'environnement, au plan local, l'Administration locale du Parc national d'Otepää d'une part et le Conseil environnemental du Comté d'autre part. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Espaces naturels (forêts et marécages) ou semi-naturels. Paysage privé pour Otepää et public / privé (20 %) pour Konnumaa, peu de propriétaires résidents (50 % pour Otepää, bien moins pour Konnumaa). |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Esthétiques (<i>beautiful landscapes</i>), écologiques (biodiversité reconnue) et économiques : agricoles, forestiers, touristiques... |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Plusieurs années de préparation (information, consultations), pérenne une fois les zones déterminées. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Ministère de l'environnement, Administration locale du Parc national d'Otepää et Conseil environnemental du Comté. Les propriétaires terriens (résidents, non-résidents et acteurs économiques locaux) et dans une moindre mesure les populations locales. |
| Processus de participation | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | |
| Facteurs de blocage | Tensions entre les autorités et les propriétaires et sentiment d'injustice vécu par ces derniers. |
| Type de mobilisation | Procédure formelle européenne. |
| À quel moment la mobilisation | En amont du projet (information) et au début du projet (détermination des zones à classer). |
| Outils de communication pour mobiliser | Information institutionnelle (<i>scientific knowledge</i>) : - Campagne d'information nationale 2002 : transmission par un site Internet, des posters, brochures, dépliants et émissions radio et télévisées. - Journées d'informations locales à l'attention des propriétaires terriens, distribution de brochures et de dépliants. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Consultations (communications écrites des propriétaires à la demande des autorités) : - Consultation printemps 2004 sur les pré-sélections (uniquement les propriétaires hors zones déjà protégées, avertis par voie de presse) : doléances et commentaires écrits attendus des propriétaires sur les zones, les restrictions d'usage temporaires et les propositions d'extension de zones. - Consultations été 2004 sur la désignation par des réunions publiques locales (uniquement les propriétaires concernés invités par lettre) : transmission d'informations de base, réponses aux questions et clarification des incompréhensions. |

| | |
|---|---|
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | - Dépliants et website local (Otepää) et posters, brochures et film (Konnumaa) (phases locales, 2002 et 2000 respectivement). - Cartes (phases de consultations de 2004). - Emissions radio et télévisées (national). |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | Inexistants. Participation ponctuelle des propriétaires intéressés à la demande des autorités. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Pas d'appropriation des sites Natura 2000 car pas de conscience commune entre les experts et les non-initiés : ni compréhension mutuelle ni langage commun. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Conservation des sites pour préserver la biodiversité des habitats et les espèces d'oiseaux, en soumettant tout projet d'aménagement à autorisation des autorités publiques compétentes. |
| Effets sur les modes de participation de la population | |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | |

2.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'expérience Natura 2000 en Estonie, particulièrement à Otepää et Konnumaa, montre que l'acceptation de décisions, même selon un processus *top-down*, est plus facile lorsque les parties prenantes sont traitées de façon individualisée et lorsqu'il est clairement établi qu'il sera tenu compte de leurs connaissances, en complément ou même en opposition à celle des experts. D'autre part, une vision plus globale du paysage telle que défendue par la CEP, à la fois écologique, mais aussi socio-économique notamment et tenant compte des spécificités locales, s'avère un gage d'une plus grande acceptation par la population qu'une vision partielle, qu'elle soit écologique, historique ou autre.

En effet, là où l'expérience Natura 2000 est perçue plutôt négativement par la population estonienne, le processus ayant conduit à la délimitation des paysages d'importance nationale de 1990 à 2007 fut bien mieux perçu et moins conflictuel, la population ayant été impliquée sur des problématiques allant bien au-delà des seuls aspects écologiques.

III – ZAC DE LA CHAPELLE... La Bouilladisse

3.1. LE PROJET : CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (ZAC)



© Photo : <http://www.agglo-paysdaubagne.com>

La Bouilladisse est une petite commune (≈ 3000 habitants) de la Communauté d'Agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Étoile (Bouches-du-Rhône), où une ZAC (350 à 400 logements) doit être réalisée, à proximité d'un lycée. Les riverains s'opposent fortement au projet, en évoquant plusieurs éléments : trop de béton, accès routiers inexistant (échangeur de Pas de Trets saturé, celui de La Pomme / Belcodène prévu pour 2017, déviation de la CD45 en étude par le CG13 et sans certitude de réalisation concomitante à celle de la ZAC),

nuisances sonores, pollution visuelle sur la partie nord et est de la zone avec disparition de la perspective sur le massif du Régagnas et le Domaine de Tournon... Si les habitants admettent la procédure de ZAC pour le développement du village, ils souhaitent néanmoins un projet plus harmonieux, moins dense, respectant le milieu naturel, et en lien avec le cœur du village.

La Communauté d'agglomération et la mairie se mobilisent et organisent des réunions où l'opposition au projet est manifeste. Les opposants se sont inscrits massivement dans la suite du travail, en participant aux réunions. Et d'opposants farouches, ils sont devenus porteurs du projet, par une démarche de critique positive.

| ZAC DE LA CHAPELLE | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Réalisation d'une ZAC sur un tènement foncier de 14,5 hectares. Les études préalables et la phase de concertation ont permis de définir un programme composé de 350 logements, dont 30 % de logements sociaux, d'un lycée, d'équipements publics et de commerces. |
| Initiative / éléments initiateurs | Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Le projet est situé en continuité du village et des axes de transports en commun, notamment le futur tram-train de Valdonne. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Espace de potentialités qui s'inscrit dans une vision à long terme (besoin de logements et de services, extension naturelle de la bouilladisse). |

| | |
|---|--|
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Pérenne. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Les habitants usagers, le maire et son opposition, la communauté d'agglo (niveau technicien). |
| Processus de participation | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan climat énergie territorial (PCET) et le programme local de l'habitat (PLH). |
| Facteurs de blocage | Au regard de l'ambition du projet, la démarche participative apparaît au départ inadaptée et inappropriée : mobilisation des textes réglementaires, procédure d'urbanisme classique sans prise en compte des besoins de la population. |
| Type de mobilisation | Au départ contestataire, puis la réactivité de la communauté d'agglomération et de la mairie, pour adapter la démarche, fait que les opposants vont s'inscrire dans une démarche de critique positive et devenir porteurs du projet. |
| À quel moment la mobilisation | En amont avec opposition, puis démarche de co-construction avec les citoyens tout au long de la démarche de projet. |
| Outils de communication pour mobiliser | Exposition publique du 20 au 24 juin 2011. Six panneaux exposaient les 5 grands objectifs de l'opération. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Phase de concertation avec les différents maîtres d'ouvrage du projet : la communauté d'agglomération et la commune porteuse de l'opération, le Conseil Régional pour le lycée et le Conseil Général pour la déviation de la RD 45e. Réunion-débat le 23 juin 2011, pour clôturer la première phase de concertation. Mobilisation des textes réglementaires puis, face à la contestation des riverains et des habitants, création d'un Atelier citoyen (4 ateliers thématiques d'octobre 2011 à juin 2012) organisé en mairie. Visite de terrain. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Plan, carte, visites de terrain (sur site et à Saint Zacharie). |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | Atelier citoyen de co-construction. Visites de terrain : visite sur le site de l'opération La Chapelle et visite de l'opération des Tuileries à Saint Zacharie pour montrer aux membres de l'atelier la mise en œuvre d'une opération réalisée dans le cadre d'une procédure de ZAC. Les visites de sites, notamment à Saint Zacharie, ont permis de « libérer la parole » et d'intégrer les attentes des personnes dans le projet. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Les rencontres citoyennes ont amené les habitants à s'approprier le projet. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |

| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
|--|---|
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Greffe de 350 à 400 logements. Pollution visuelle sur la partie nord et est de la zone avec disparition de la perspective sur le massif du Régagnas et le Domaine de Tournon... |
| Effets sur les modes de participation de la population | Résolution du conflit : amélioration de l'efficacité (durée et coûts) du processus décisionnel. Prise en compte, dans la décision, des propositions issues de la participation Apprentissage de la coopération entre les acteurs. |
| Évolution du contenu de la commande publique | Amélioration des informations pour la prise de décision. Construction et exploration du champ des choix possibles pour la décision (processus ouvert). |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | Passage d'une procédure de concertation purement réglementaire à une démarche de co-construction. |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | Intégration du projet dans le PLH. |

3.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le projet a bénéficié d'une forte implication de l'équipe d'ingénierie de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et d'un portage politique fort, avec des élus présents tout au long de la démarche, à l'écoute des revendications des riverains et des habitants.

Initialement porté dans le cadre d'une procédure d'urbanisme classique, réglementaire, le projet a été co-construit avec la population. Communauté d'agglomération et mairie ont adapté la démarche, avec la mise en place d'Ateliers citoyens pendant un an, pour prendre en compte les besoins et propositions des individus.

L'organisation des rencontres, autour de la question « de quoi vous ne voulez pas ? » a transformé la logique. D'opposants, les gens sont devenus co-constructeurs.



© Photo : <http://www.agglo-paysdaubagne.com>

IV – PROMENONS-NOUS DANS LE BOIS... Rennes

4.1. PROJET : AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC DE PROXIMITÉ, QUARTIER DU BLOSNE À RENNES²

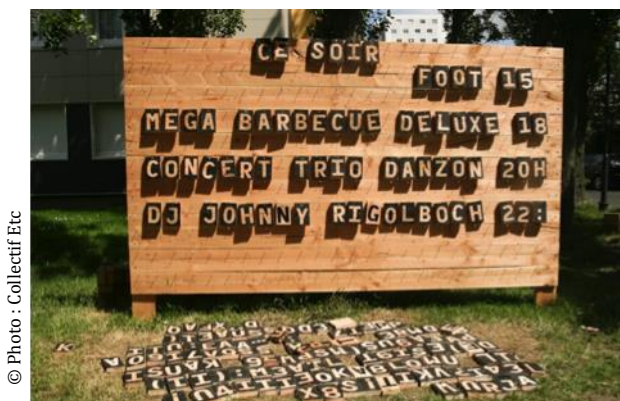


Un chantier a été mené dans le quartier du Blosne. Malgré la vétusté de ses logements et les problèmes liés aux grands ensembles construits dans les années 1970, l'idée de loger les habitants dans un grand parc apparaissait forte de potentialités car la ville était propriétaire de l'ensemble du foncier en dehors des emprises bâties. Une opération de rénovation urbaine a débuté il y a quelques années sur l'ensemble du quartier, menée par les agences des architectes Antoine Grumbach et Ronan Desormeaux.

L'intervention s'est faite sur l'îlot Prague-Volga, faisant figure d'espace pilote pour le projet de rénovation, avec une stratégie qui se voulait complémentaire à celle de l'opération globale. En simplifiant à l'extrême, on pourrait dire que les urbanistes et paysagistes en charge du projet de rénovation travaillent sur la redéfinition des gabarits des rues entre chacun des îlots du quartier. Pour cela, ils proposent notamment de densifier le pourtour des îlots, afin de requalifier progressivement leur cœur.



Le Collectif Etc s'est positionné dans un de ces cœurs d'îlot, en l'occurrence sur la place de Prague, et a travaillé sur une requalification temporaire. La place largement bitumée et située à l'ombre de cinq tours de 60 m de haut est peu accueillante. En son centre, une vingtaine d'arbres plantés en une trame rigide définissent une zone au potentiel sous-exploité. Durant deux semaines, des structures en bois ont été construites, afin d'améliorer la qualité d'usage de l'endroit et de proposer de nouvelles activités. Les principes du « chantier ouvert » ont été appliqués, en proposant des ateliers de création ainsi que



² Détour de France Collectif ETC, juin 2012

de nombreux événements.

Il serait imaginable que la place se construise au fur et à mesure de ces actions dans un temps relativement long. Il ne s'agirait alors pas de réaliser un projet suivant la procédure classique, avec un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre pour la réalisation d'un espace public pérenne, mais d'opérer par ajouts et modifications afin que cette place soit un chantier continu. La « fête des voisins » pourrait chaque année durer quelques semaines et donner lieu à une modification de la place. Pendant l'année, les écoles, les centres sociaux et plus généralement les différents acteurs associatifs du quartier pourraient préparer cet événement qui s'adresserait aussi à d'autres publics, au delà de la vie de quartier.



© Photo : Collectif Etc

| PROMENONS-NOUS DANS LE BOIS | |
|---|--|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Ré-aménagement temporaire d'un espace public de cœur d'îlot dans un quartier en plein renouvellement urbain ANRU. |
| Initiative / éléments initiateurs | Volonté du Collectif Etc, ayant demandé des financements CUCS à la Politique de la Ville. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | Subventions CUCS. 12 000 € |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Quartier populaire de grands ensembles, au début d'une phase opérationnelle de renouvellement urbain. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Place non pratiquée, mais pourtant centrale dans l'aménagement et l'usage de l'îlot. Complémentarité avec le projet urbain en cours, qui insiste sur les périphéries de l'îlot, alors que le travail vient ici en leur centre. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Deux semaines de chantier. Installation toujours en place. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Différentes structures associatives, les élus du quartier, l'atelier de concertation, les habitants. |
| Processus de participation du Collectif Etc | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Atelier de la concertation. |
| Facteurs de blocage | Normes de sécurité relatives aux espaces publics. |
| Type de mobilisation | Participation à la construction des différents éléments du programme et aux événements programmés durant la durée du chantier. |
| À quel moment la mobilisation | En permanence pendant notre résidence. Hébergement dans des logements mis à disposition par les bailleurs sociaux dans des tours attenantes à la place. |
| Outils de communication pour mobiliser | - Deux semaines avant notre arrivée : affichage dans les environs de la place. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Installation de la base de vie (cuisine) sur la place dès les premiers jours du chantier. - Au quotidien : activité permanente et disponibilité de chacun. - Au quotidien par l'immersion dans le quartier. - Liens étroits avec les élus de secteur et les chargés de mission Politique de la Ville. - Tableau d'affichage amovible placé sur le chantier dès les premiers jours qui annonce les différents événements. - Utilisation du réseau social Facebook pour chaque événement + photo « live » envoyée régulièrement sur le « wall ». |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | <ul style="list-style-type: none"> - Modélisation 3D – plans imprimés. - Temps d'échange continus. - Tables rondes et moments festifs réguliers. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'installations transformant les lieux, et provoquant de nouveaux usages. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | <ul style="list-style-type: none"> - Lors des différents ateliers créatifs mis en place : atelier d'écriture, de peinture et de menuiserie. - Initiation au bricolage avec des groupes parascolaires. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | <ul style="list-style-type: none"> - Usages induits par les éléments de mobiliers. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | Utilisation principalement par les enfants qui en ont fait un terrain de jeux. |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | Utilisation principalement par les enfants qui en ont fait un terrain de jeux. |
| Mode de gestion des aménagements | Pris en charge par les services municipaux. |
| Relation entre l'espace et le voisinage | Bonne réception et respect du lieu. |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | Réflexion sur la reproductibilité du processus sur d'autres cœurs d'îlots du quartier. |
| Impact sur le paysage | Ré-activation de cet espace public. |
| Effets sur les modes de participation de la population | |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | |

4.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Un des intérêts qu'a révélé la mise en place de ce projet, auquel de nombreuses associations du quartier ont participé, est la capacité fédératrice d'un projet de réaménagement d'un espace public. Le temps du chantier, moment privilégié pendant lequel un climat créatif est instauré, permet de tisser de



© Photo : Collectif Etc

nouveaux liens entre les habitants d'un même quartier, mais peut-être aussi avec le reste de la ville. En effet, les différents événements ont permis de faire venir des gens n'ayant jamais fréquenté auparavant ce quartier stigmatisé.

Au vu des temporalités extrêmement courtes, de réelles dynamiques sociales ne peuvent être engendrées que si elles sont pérennisées et accompagnées d'un portage politique fort. Ce type d'actions, mené par un intervenant extérieur et instaurant un climat convivial de créativité, doit donc être répété pour fonctionner.

CHAPITRE II – INITIATIVES INSTITUTIONNELLES

I – ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES... Parcs naturels régionaux Paca



1.1. LE PROJET : VERS UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR COMPRENDRE ET TRAITER LES POINTS NOIRS PAYSAGERS

Les parcs régionaux de PACA (Alpilles, Camargue, Lubéron, Queyras, Verdon) ont expérimenté une démarche participative sur six sites, dans la perspective de construire un dispositif méthodologique, administratif et financier « Opération Programmée de Requalification Paysagère ». L'animation et le suivi du projet ont été assurés par le PNR Luberon (chef de file) et l'Agence Génope en AMO.



Une démarche en trois étapes³ :

- Étape 1 : Diagnostic participatif auprès de la population et d'entreprises : phases de sensibilisation, d'échanges, de restitution / solution. Travail sur le fonctionnement et le contexte du site, pendant 7 mois, avec l'école ENSP de Marseille et de Versailles et des bureaux d'études. Participation en direction des citoyens, habitants et touristes questionnés sur les perceptions (par affichage, invitation, concours photos, expositions, également travail avec les enfants, ballade paysagère...). Recueil de perceptions et des habitants et acteurs institutionnels sur les points noirs paysagers.

³ La fiche est issue de trois présentations :

- A.C. Privat-Madelin « Points noirs paysagers sur la commune de Lamanon », séminaire Aix-en-Provence du groupe de recherche PDD, 8 avril 2013.
- A.-C. Privat-Madelin, Aix-en-Provence, « Loi paysage, PNRA et points noirs paysagers », séminaire Aix-en-Provence du groupe de recherche PDD, 19 avril 2013.
- L. Le Ny « La concertation pour reconquérir les paysages », communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.



Site du Château Ville-Vieille,
Parc du Queyras

- Étape 2 : Construction avec les habitants d'un projet de requalification paysagère. Études pré-opérationnelles pour construire le projet, avec proposition d'aménagement, nouveau fonctionnement du site avec 3 bureaux d'études. Phase d'écriture de la procédure, opération programmée d'amélioration paysagère OPAP.
- Étape 3 : Restitution du projet (21 novembre 2013) autour de tables rondes et ateliers (avec témoignages d'entreprises et de collectivités).

| ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Construire un dispositif méthodologique, administratif et financier « Opération Programmée de Requalification Paysagère ». |
| Initiative / éléments initiateurs | 5 PNR de PACA (Alpilles, Camargue, Lubéron, Queyras, Verdon) avec PNR du Lubéron chef de file. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Six sites de points noirs paysagers. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Espaces du quotidien (rond point, bord de route, zone d'activité...). |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Expérimentation sur une année d'un dispositif de concertation avec volonté d'en faire un outil reproductible. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Les parties prenantes institutionnelles des sites et leurs référents à l'échelle départementale, régionale ou nationale. Habitants, associations, entreprises. |
| Processus de participation | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Appel à projets MEDDE-DATAR : mobilisation des cinq parcs (Alpilles, Camargue, Lubéron, Queyras, Verdon). |
| Facteurs de blocage | |
| Type de mobilisation | Procédure formelle avec animations ludiques. |
| À quel moment la mobilisation | En amont du projet (phase de sensibilisation). |
| Outils de communication pour mobiliser | <i>Phase 1 – Sensibilisation</i> - Juin 2012 : lancement d'un concours photo. - Animation sur le marché de Manosque : intervention de 2 clowns pour questionner le public et l'inciter à participer au concours. - Mise en place d'un blog conçu à cet effet (www.pnrl-dessinonsleluberon.fr). |
| Dispositif d'échanges / animation : | <i>Phase 2 – Echange</i> |

| | |
|--|--|
| <p>Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Plus d'une centaine de photos postées sur le blog. - Une vingtaine sélectionnée pour une exposition (centres de loisirs, club photo...). <i>Phase 3 – Restitution / solutions proposées</i> (dernière étape de la concertation) - 17 novembre 2012 – Marché du samedi matin : ateliers avec la population pour imaginer des pistes d'amélioration paysagère sur le tronçon allant de l'autoroute à l'entrée de la ville. - Un photographe avait préalablement réalisé des clichés panoramiques des lieux. - Travail avec des calques et des crayons de couleur sur les lieux qui interpelaient les participants. - Encadrement par un illustrateur et une paysagiste : définition de propositions d'aménagement pour prise en compte à l'étape suivante (travail de bureaux d'études). - 8 mars 2013 : Présentation au grand public, aux entreprises et aux collectivités lors d'une réunion à la mairie de Manosque. - Trois ateliers participatifs « Ensemble, dessinons nos paysages » : Quels outils et méthodes pour construire un projet concerté entre acteurs publics et privés / Quel apport de la participation citoyenne dans les projets de paysage ? / Points noirs paysagers, perception ou réalité. |
| <p>Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc...</p> | <p>Un « samedi paysage », lors d'un marché, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ateliers ludiques organisés avec les enfants. - Un stand de sensibilisation au paysage reprenant des photos de l'observatoire du paysage permettant de comparer l'évolution des paysages à Manosque de 4 sites prises en 2001 et 2012. - Un stand « gommettes » proposant aux gens de passage de s'exprimer sur ce qui leur plaît ou déplaît sur le territoire de Manosque, à l'échelle de la commune, de ses aménagements et de ses échanges avec les communes voisines. <p><i>Cas de Lamanon :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de cartes postales vierges aux participants du forum pour définir le paysage des Alpilles. - Immersion dans la commune. - Organisation d'une ballade urbaine avec associations, habitants (pas d'élus). - Exposition de ce qu'elles avaient vu. - Distribution d'appareils photos jetables avec des petits carnets pour écrire ce que chacun ressentait. Plusieurs sites : le canal (patrimoine méconnu), lotissement (conformité des formes urbaines avec l'identité des lieux), zone d'activité (partie en friche, partie construite). - Restitution aux Lamanonais (photos, commentaires des participants). |
| <p>Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...)</p> | <p>Moments d'expression par la population, sur ce qui leur plaît ou déplaît sur le territoire de Manosque, à l'échelle de la commune, de ses aménagements et de ses échanges avec les communes voisines.</p> <p>Proposition d'aménagement par la population avec prise en compte par les bureaux d'études.</p> |
| <p>A(Réa)ppropriation des lieux par la population</p> | <p>Décalage entre la perception des points noirs paysagers par les Parcs et celle de la population. Le cas de Lamanon</p> |

| | |
|--|--|
| | témoigne que le point noir n'est pas ressenti comme un espace dégradé. En fait une fois sortis du village, les gens ne se sentent plus à Lamanon. L'espace est perçu comme productif et donc accepté en l'état, le paysage est évacué. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Réduction des « points noirs » |
| Effets sur les modes de participation de la population | À l'échelle du projet « inter-parcs » : conception d'une méthode, l'opération programmée d'amélioration du paysage (OPAP), qui donne une large place à la concertation et à l'intervention conjointe public-privé. |
| Évolution du contenu de la commande publique | À l'échelle de Manosque : des propositions d'aménagement que la commune pourrait engager au cours de la prochaine mandature. |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | À l'échelle du PNRL : lancement d'une expérimentation sur 3 communes de la mise en œuvre opérationnelle des « OPAP » : mobilisation de financements publics pour des opérations publiques et pour faire effet levier en vue de la mobilisation de financements privés. |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | |

1.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

De façon générale, la démarche permet un enrichissement des analyses et des propositions permis par le croisement des regards : élus, experts, entreprises, habitants, touristes...

Le public a manifesté un vif intérêt comme en témoigne la présence de nombreuses personnes dans les ateliers, les rencontres urbaines.

Le projet a atteint son objectif, permis par :

- La mobilisation de moyens financiers et humains appropriés et dédiés.
- Un temps suffisant pour permettre la participation.
- Une échéance à respecter (éligibilité des dépenses fin 2013).

- Des méthodes diverses de participation.

Un zoom sur la commune de Lamanon (PNR Alpilles) amène un certain nombre d'interrogations :



© Photo : PNRL



© Photo : PNRL

Site de Lamanon, Parc des Alpilles

- Décalage entre la vision des habitants et des entreprises et celle des institutions. Pour le PNRA, il s'agit d'une succession de micros points noirs (locaux vacants, abords de route délaissés, arrière des entreprises...), qui fait que le tout fait moche. Ce qui n'est pas la perception des habitants et des entreprises, pour lesquels l'espace est seulement perçu comme utilitaire. D'où interrogation sur ce qui fait point noir, ce qui fait « moche ».

- Interrogation sur la cible : institutions (projet paysager) ou population (démarche participative).

- Ne faudrait-il pas aller au-delà des seuls Lamanonais pour intégrer la perception d'extérieurs, ce qui pourrait changer l'approche paysage.

- Qui décide que c'est un point noir ? Qui est le décideur, au service de qui, de quoi ?

- La démarche participative autour de quelques événements (forum, ballades...) ne suffit pas à mobiliser les individus. Ne faudrait-il pas aller davantage vers eux, dans l'espace public, donner à voir, donner envie de.

- Question de la mise sous tension. La participation n'a de sens que si elle est soutenue et en continu. Temps de la participation et temps de la décision ont des rythmes différents. La participation arrive mal, tard ou trop tôt.



© Photo : PNRL

© Photo : PNRL



Étape 1 : Diagnostic participatif



Étape 2 : Préopérationnelle



Étape 3 : Préfiguration

II – VELLINGE... Suède

L'étude de ce cas au regard des travaux du groupe PDD a été réalisée d'après l'article « *Regional Landscape Strategies and Public Participation: Towards Implementing the European Landscape Convention in Sweden* », A. Larsson, A. Peterson, E. Bjärnberg, C. Haaland and M. Gyllin, pp. 261-274 in M. Jones et M. Stenseke, *The European Landscape Convention - Challenges of Participation*, 2011, Springer, Landscape Series, Volume 13.

2.1. PROJET RLS : STRATÉGIES PAYSAGÈRES REGIONALES

Le gouvernement suédois a décidé de développer des méthodes de mise en œuvre de ses 16 Objectifs environnementaux nationaux et de la CEP, signée en 2001 et ratifiée le 5 janvier 2011. Pour cela, les Stratégies paysagères régionales (RLS) ont été testées dans sept comtés en 2006-2007, à travers différentes études pilotes mettant en œuvre la participation publique.

La municipalité de Vellinge, dans le Comté de Scania, s'est portée volontaire et a confié la conduite du projet RLS à un groupe de recherche, auquel se sont adjoints des représentants du Comté et de la municipalité. L'ambivalence entre les objectifs est d'emblée soulevée dans la mesure où des priorités *top-down* (biodiversité) et des approches *bottom-up* (participation locale) doivent coexister au sein de ces études pilotes.

Vellinge est une région d'agriculture intensive en même temps qu'une zone d'urbanisation galopante. En résultent des structures périurbaines ceintes de grandes étendues arables et inaccessibles, car privatives. Il s'agit également de la région concentrant le plus grand nombre de chevaux du pays, sans que des pistes équestres n'existent. Les cavaliers pratiquent l'équitation sur les terres des propriétaires fermiers, ce qui crée une hostilité grandissante entre ces deux populations, que la municipalité de Vellinge n'avait pas du tout anticipée, alors qu'aucune organisation locale pouvant servir de médiateur n'existait.

Ainsi, une première réunion a eu lieu avec les propriétaires fermiers, quasiment tous présents, pour s'assurer d'avoir leur support dans le processus. Les griefs contre les cavaliers et les problèmes de responsabilité et de compensation financière ont été soulevés et des éclaircissements demandés aux conseillers du Comté (rôle d'experts). Les propriétaires étaient frustrés de ne pas avoir de plan municipal à discuter, peu habitués à être impliqués à un stade d'aménagement si peu avancé.

Une deuxième réunion, générale, s'est ensuite tenue avec toutes les populations locales pouvant être intéressées. Étaient présents les propriétaires, les cavaliers, des personnes intéressées par les aspects récréatifs et les représentants de l'association du patrimoine local. Posters, conférences (notamment sur la responsabilité), informations des experts du Conseil sur la biodiversité et les réserves naturelles ont été développés, ainsi qu'un questionnaire. La biodiversité est apparue sans intérêt pour les parties prenantes, en revanche, l'échange a été fructueux : autorisation de principe de passage par les propriétaires contre compensation financière et « permis de conduire » des cavaliers.

Enfin, une dernière réunion s'est tenue avec les cavaliers pour s'assurer de la

durabilité du projet sur le long terme. Les cavaliers ont pris la décision de s'organiser en association et d'entamer le processus de négociation avec les propriétaires fermiers.

À la clé, c'est une véritable coresponsabilité des deux parties à la solution.

| VELLINGE | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Obtenir un accord entre les propriétaires terriens et les cavaliers sur la localisation de chemins équestres dans le paysage agricole. |
| Initiative / éléments initiateurs | La municipalité de Vellinge, dans le Comté de Scania, s'est portée volontaire pour tester les Stratégies paysagères régionales du Gouvernement Suédois. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Zone périurbaine et rurale : paysage agricole, privé, mais en mutation périurbain. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Lieux du quotidien, agricoles et récréatifs. Perception conflictuelle de l'espace paysager entre les usagers et les propriétaires terriens. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | 6 mois, à vocation de durabilité une fois le projet <i>stricto sensu</i> terminé. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Groupe de travail RLS (chercheurs, membres de la municipalité et membres du Conseil de Scania) : acteurs politiques et experts. Propriétaires terriens : acteurs économiques. Cavaliers : acteurs récréatifs. Dans une moindre mesure, les habitants et récréatifs et l'association du patrimoine local. |
| Processus de participation | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | |
| Facteurs de blocage | |
| Type de mobilisation | Production citoyenne : Le groupe de travail RLS a choisi de se focaliser sur la participation publique des parties prenantes aux problèmes soulevés : cavaliers et propriétaires agricoles. Il se place en observateur et n'intervient qu'à la demande des parties prenantes. |
| À quel moment la mobilisation | En amont du projet, avant que le plan municipal d'aménagement du paysage périurbain n'ait été réalisé et présenté. |

| | |
|--|--|
| Outils de communication pour mobiliser | <p>Observation participante des membres du groupe de travail RLS (chercheurs, membres de la municipalité et membres du Conseil de Scania) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des parties prenantes acteurs de la participation publique : cavaliers et propriétaires. - Choix des techniques de participation : réunions (conférences, écoute neutre des arguments, discussions et participation active des parties). <p>Sensibilisation à la problématique de la biodiversité par les autorités dans le cadre des réunions : pas d'écho.</p> |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | <p>Réunions (formellement dans les locaux municipaux) encadrées de façon neutre par le groupe de travail.</p> <p>Apprentissage et coproduction <i>via</i> la concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des techniques de participation de la part des parties prenantes, pas d'implication de la municipalité car chemins équestres sur zones privées. - Réunions propriétaires (tous présents), générale (nombreux propriétaires, cavaliers, membres d'associations du patrimoine local et personnes ayant un intérêt de loisir) et cavaliers (peu de personnes mais les représentants d'écuries et écoles). - Communications et transmission d'informations légales et techniques d'après les besoins des parties prenantes au débat par les autorités. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Discussions, discours et poster (sur la biodiversité). |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | Lors des réunions, véritable discussion entre les parties prenantes et décision de créer une association d'échange et de compréhension mutuelle. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Compréhension et acceptation mutuelle des parties prenantes de l'appréhension et de l'usage du paysage. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | L'association cavaliers-propriétaires sera un forum de règlement des conflits d'usage et de représentation économique-culturelle du paysage en amont des décisions publiques. |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | Extension de la coopération de la municipalité avec l'association cavaliers-propriétaires pour les questions d'aménagement du paysage entrant dans son champ de compétences. |
| Impact sur le paysage | Territoire pacifié, bénéficiant d'une représentation commune nouvelle, à usage à la fois économique et récréatif, favorisant la biodiversité. |

| | |
|--|--|
| Effets sur les modes de participation de la population | La municipalité de Vellinge se dirige vers une co-conception (à plus long terme), concernant les questions d'aménagement du paysage, avec la volonté d'intégrer l'association cavaliers-propriétaires comme corps consultatif. Confiance mutuelle entre les autorités publiques et la population impliquée. |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | Autorité publique favorable à la mobilisation citoyenne en amont de tout projet public. |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | Délégation du schéma d'aménagement à l'association cavaliers-propriétaires. |

2.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le projet RLS n'a duré que 6 mois mais a donné lieu par la suite à la création d'une association propriétaires-cavaliers, que la municipalité de Vellinge souhaite pouvoir consulter lors de questions d'aménagement du territoire, en amont de toute planification. Les parties prenantes ont vu dans cette expérience de participation un processus bénéfique de compréhension mutuelle et l'opportunité de développer des espaces paysagers multifonctionnels.

Dans cette étude, à l'approche *top-down* classique en Suède s'est substituée, dès la phase d'élaboration du projet d'aménagement, une approche *bottom-up* initiée toutefois par les politiques publiques. En conclusion, ce projet a fait l'objet d'un processus proactif plutôt que réactif, permettant par l'implication des acteurs concernés la résolution d'un conflit d'usage du paysage.

*Le groupe de travail a choisi cette situation car elle permettait de tester « methods for local participation and **transforming conflicts into constructive landscape management...** »*

*Les acteurs ciblés pour la participation locale furent les propriétaires fermiers et les cavaliers, alors que le groupe de travail (autorités incluses) n'a fait qu'adopter une posture d'observateur. La méthode utilisée a consisté en un détournement du processus d'aménagement traditionnel, sans plan préalable d'aménagement présenté par les autorités « **with active participation by local stakeholders at the beginning of the process** instead of a more passive transfer of knowledge and information in the middle and at the end of the process » (p. 267). Le modèle appliqué par l'équipe de chercheurs fut celui développé par Robert Axelsson (Landscape approach for sustainable development - from applied research to transdisciplinary knowledge production, Acta universitatis agriculturae sueciae, 2009, p. 94) :*

- *Identification d'une zone concentrant les enjeux de durabilité : délimitée par la municipalité de Vellinge ;*
- *Collaboration entre les acteurs et parties prenantes : discussions principales dans toutes les réunions ;*
- *Engagement de développement durable et durabilité comme résultat d'analyse : objectif principal et point focal lors de la réunion des cavaliers ;*
- *Production de connaissances sur la zone, résoudre les problèmes de durabilité et améliorer les pratiques : problèmes soulevés lors des réunions des propriétaires et générale ;*
- *Approche systématique de partage et de réseau : toutes les réunions liées.*

III – QUARTIER DURABLE ROUSSELOT... Aubagne



© Photo : <http://www.agglo-paysdaubagne.com>

3.1. LE PROJET : AMÉNAGEMENT D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE

L'aménagement d'une ancienne friche industrielle dans le quartier Rousselot (logements, activités et commerces) fait l'objet d'une co-construction avec la population dans le cadre d'ateliers participatifs. La démarche s'inscrit dans l'objectif de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile au travers, notamment de l'Agenda 21-Plan climat énergie et du Schéma de cohérence territoriale.

| QUARTIER DURABLE ROUSSELOT | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Opération d'aménagement de la friche Rousselot, pour la construction de logements destinés à 80 % au locatif social. 3 200 m ² accueilleront activités et commerces en pied d'immeubles. Livraison octobre 2014. |
| Initiative / éléments initiateurs | La ville d'Aubagne et la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Ancienne friche industrielle qui s'étend sur 3,2 hectares, entre les quartiers du Charrel, de la Tourtelle et les extensions du centre ville d'Aubagne, est desservie par deux stations de tramway. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | La volonté de redéfinir voire limiter la place de la voiture ainsi que la création de logements adaptés aux différents besoins des habitants (logement social et prise en compte des différents handicaps) sont les points phares de ce projet. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Pérenne. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Élus, association de quartier, écologistes, résidents, ménages désireux de venir habiter le quartier, dans le cadre d'ateliers urbains. |
| Processus de participation | |

| | |
|--|--|
| Lien avec d'autres groupes de projets | Agenda 21-Plan Climat Energie et schéma de cohérence territoriale (SCoT). |
| Facteurs de blocage | Au début de la concertation, l'acceptation de la population pour accorder une moindre place à l'automobile et notamment réduire les places de stationnement a été difficile. Des retards ont été pris dans les procédures d'acquisition foncière liés aux négociations avec le promoteur. |
| Type de mobilisation | Le processus participatif a été adapté en fonction de l'ambition du projet : volonté de faire participer les citoyens à la construction du quartier. Les personnes ont été mobilisées pour exprimer leur point de vue, leurs besoins (espaces verts, tailles de logements, espaces publics, jardins familiaux...). Une fois ces aspirations traduites par l'architecte, ils ont poursuivi le travail en abordant les questions de gestion. |
| À quel moment la mobilisation | Dès le départ du projet. Le processus va se poursuivre jusqu'au moment où les lieux seront habités et où tous les processus d'usage seront intégrés par les usagers. |
| Outils de communication pour mobiliser | Réunion d'information en atelier urbain, avec une trentaine de personnes. Les candidats au logement étaient présents. L'architecte a traduit les desiderata des habitants. Tous les sujets ont été abordés (typologie des logements, bruit, lumière, handicap, jardins partagés...). |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | 1/ Au cours de la première année, le système d'animation a consisté à coproduire lors d'Ateliers urbains, un texte décrivant « une journée de vie » dans le futur quartier. Cette base a servi à alimenter le projet dessiné par l'architecte qui a joué un rôle « charnière » dans la rencontre avec la population (résidents et futurs habitants). À cette phase de travail, l'architecte et la population alimentent le projet, la communauté d'agglomération se tenant en spectateur. 2/ Lors de la « Journée Agglo-ville » (présentation des grands projets Aubagnais), les participants de l'Atelier urbain ont été invités à présenter auprès de la population, le projet d'écoquartier Rousselot. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Plan, carte, photographie, visite. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | Concertation forte avec la population, les associations de quartier et les élus dans le cadre d'ateliers urbains. Débat important sur la place de la voiture. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Appropriation de l'écoquartier par les résidents et futurs habitants. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |

| | |
|--|---|
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Aménagement urbain sur une ancienne friche. Amélioration de l'entrée de ville. |
| Effets sur les modes de participation de la population | Positionnement coopératif car pratique participative intégrée dans la vie locale. |
| Évolution du contenu de la commande publique | Prise en compte, dans l'élaboration du projet, des propositions issues de la participation. |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | Dans le cadre du projet de quartier durable, l'ensemble des dimensions du programme sont étudiées en amont, pendant et après. |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | L'écoquartier s'intègre dans la démarche Agenda 21 de la Communauté d'agglomération. |

3.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Desservi par deux stations de tramway (station piscine Alain-Bernard et station Tourtelle), ce nouveau lieu de vie se veut exemplaire en matière de développement durable : exigence des normes thermiques, chaufferie bois, parkings souterrains limités à une place et demi par foyer, toitures végétalisées sur l'ensemble des bâtiments, circulation exclusivement piétonne sur les espaces public, projet d'itinéraire en mode doux (vélo et marche à pied), permettra également de rejoindre le centre-ville.



© Photo : <http://www.agglo-paysdaubagne.com>

Le projet a bénéficié d'une forte implication des élus, tout au long de son élaboration. On



© Photo : <http://www.agglo-paysdaubagne.com>

assiste à un savant dosage entre information institutionnelle et concertation et parfois coproduction. Par ailleurs, l'ensemble des compétences de la ville et de l'agglo a été mobilisé, en fonction des thématiques abordées. Le service démocratie locale accompagne le service urbanisme pour conduire la concertation. La compétence technique croise un savoir faire managérial.

IV – PLACE AU CHANGEMENT !... Saint-Étienne

4.1. LE PROJET : REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR D'UNE FRICHE EN ENTRÉE DE VILLE⁴

Remporté par le Collectif Etc, le concours « Défrichez-là », organisé par l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE) au mois de mars 2011, avait pour objet la mise en valeur, pour une durée de trois ans, d'un espace en friche situé au centre de Saint-Étienne, dans le quartier de la gare de Chateaufort.



© Photo : Collectif Etc

Tout en étant le reflet des mutations en cours dans le quartier, le projet, appelé « Place au changement », se voulait être une étape préliminaire dans le processus de création d'un bâtiment.

À l'angle de la rue Cugnot et de la rue Ferdinand, l'idée était donc de dessiner au sol un plan fictif des futurs logements, tout en le représentant en coupe. Cet ensemble permet de se projeter dans le volume virtuel du futur immeuble, dont le lancement de l'étude est prévu dans quelques années.

Le Collectif Etc défend deux axes de travail : collaborer avec les habitants pour la réalisation de l'espace public et utiliser le temps du chantier, de quatre semaines, pour échanger et impliquer la population dans la durée.

| PLACE AU CHANGEMENT | |
|---|--|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Requalification et mise en valeur d'une friche en entrée de ville. |
| Initiative / éléments initiateurs | Concours étudiant lancé par l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE). |
| Mode de financement et budget hors honoraires | Directement par l'EPASE suite au concours, 30 000 €. |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Quartier de gare, entrée de ville. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Quartier en pleine mutation. Périmètre d'une ZAC. Objectif du quartier : devenir un nouveau centre d'affaire à 40 minutes de train de Lyon. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, | Chantier de 5 semaines. Prévu pour rester 2-3 ans, en attendant la construction d'un |

⁴ Détour de France Collectif ETC, juillet 2011

| | |
|---|--|
| pérenne | immeuble de logements. Ré-intervention programmée un an et demi après. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Habitants, deux centres sociaux, plusieurs groupes de musique, une association de femmes cuisinières, une association de cirque, un club de tango, artistes. Services des espaces verts de Saint-Étienne Métropole, le service culture de la ville. |
| Processus de participation du Collectif Etc | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Rencontres avec le projet de La Cartonnerie, financé aussi par l'EPASE, avec qui nous avons mutualisé les conseils d'un jardinier. |
| Facteurs de blocage | Normes de sécurité relatives aux espaces publics. |
| Type de mobilisation | Participation à la construction du lieu, au temps du chantier, à l'organisation d'événements. |
| À quel moment la mobilisation | - Les deux semaines avant le début du chantier : présentations publiques en conseils de quartier, aux élus locaux, aux services culturels, à l'agence d'urbanisme, à Saint-Étienne Métropole ; - Pendant le chantier, en permanence. |
| Outils de communication pour mobiliser | Les deux semaines avant le début du chantier : - image de synthèse pour les rencontres directes ; - affichage du planning du chantier dans le quartier ; - utilisation du réseau social Facebook. Pendant le chantier : - construction sur place d'une halle temporaire, avec une flèche lumineuse pour la nuit ; - planning du chantier au jour le jour à la craie sur panneaux noirs visibles de loin ; - racolage permanent aux abords du chantier ; - site Internet dédié au chantier, mis à jour quotidiennement ; - utilisation du réseau social Facebook pour chaque événement + photo « live » envoyée régulièrement sur le « wall ». - communiqué de presse régulier à la presse locale ; - travail de deux graphistes sur les barrières de chantier invitant à y rentrer. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Création d'une halle d'accueil servant de « sas » pour entrée sur le site du chantier. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Image 3D d'ambiance, représentation axonométrique du chantier, maquette en bois au 1/100. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | L'atelier graphique sur la façade est peut-être celui qui a laissé le plus de marge possible à l'expression de chacun. Pour les ateliers de menuiserie, on était plus dans de l'exécution à proprement parler, même si des détails ont été proposés ponctuellement (ornières du bar en métal ou taille et emplacement des bacs à végétaux...). |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Le lieu a été très vivant durant toute la durée du chantier, où les gens y venaient pour certains sans but précis, juste pour être là. Par la suite, quelques personnes se sont mobilisées pour continuer à entretenir le lieu, une cabane de rangement ayant été réalisée. Lors de la deuxième intervention, on les a mis en relation avec les services des |

| | |
|--|--|
| | espaces verts, avec qui ils sont <i>a priori</i> en contact régulier. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | Usage comme un espace public classique, aux abords de la gare. Il faudrait voir avec les beaux jours qui arrivent si des usages particuliers s'y prêtent. |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | Entretien pendant les quelques mois qui suivirent par deux personnes, mises auparavant en lien avec le service des espaces verts de la ville. |
| Mode de gestion des aménagements | Aléatoire, non inclus dans le périmètre d'intervention des espaces verts, autres que spontanément après appel téléphonique des deux personnes mobilisées. |
| Relation entre l'espace et le voisinage | Bonne réception, meilleure image pour les riverains. |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | Déblocage de nouveaux financements pour une nouvelle intervention. |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | Réflexion conduite par l'EPASE pour trouver des dispositifs de valorisations temporaires des friches qu'il gère. |
| Impact sur le paysage | Existence révélée de cet espace pour les gens du quartier, mais aussi ceux qui ne font que « passer » par la gare. |
| Effets sur les modes de participation de la population | Néant, ou ponctuels et temporaires. |
| Évolution du contenu de la commande publique | L'EPASE est un opérateur foncier au patrimoine conséquent. Il s'interroge sur le traitement temporaire des friches qu'il possède, et qui sont en attente de bâti. Volonté de se servir de ces terrains pour renouveler des expériences. |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | Intervention intervenant trop tard dans le processus de conception du projet. Règles du jeu définies en amont, amenant à terme, à la construction d'un édifice de logements à la place de l'espace public. |

4.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Modalités d'animation. La commande de la ville est de fabriquer de l'espace public temporaire. Un concours a été organisé et le collectif a emporté le « morceau » car d'une part, ils ont fait une réponse dessinée qu'ils ont par la suite animée et cette réponse visait à se faire rencontrer les gens et c'est ce que la ville voulait ; Et d'autre part, ils étaient les moins disants.



Le dispositif d'animation a été vécu comme un lieu d'ébullition permanent pendant un mois, permettant à des gens venus d'horizons divers de s'impliquer. À la différence du travail social d'animation qui se déroule sur des temps longs, vers des publics ciblés, les modalités d'intervention du Collectif Etc sont venues bousculer tout cela, avec beaucoup d'à propos : ils ont mis tout le monde en mouvement. Du fait de l'objet même qui mobilisait les participants,

les associations présentes ne se sont pas senties menacées ou en concurrence. Qui plus est, le profil professionnel du collectif constitue une spécificité qui n'existe pas dans le travail traditionnel d'animation.

Impact. De façon unanime le retour est extrêmement positif. Leur passage a laissé une envie forte de mobilisation et de motivation. Ce qui a frappé c'est la diversité du public impliqué, allant des personnes qui chaque jour empruntent ce cheminement, aux habitants du quartier et des franges de la population démunie et souvent isolée, cela a été également un travail d'insertion de ces populations qui étaient tout à coup sollicitées, mises en mouvement et en responsabilité.



La presse a fortement couvert l'événement. Les personnes interrogées, estiment que le rayon d'impact est bien plus important que le quartier. Les personnes se sont senties valorisées, étaient flattées, elles ont été associées. Il y a eu un important travail de reconnaissance du fait de la couverture média.

Cet engouement a provoqué des réactions chez des confrères architectes de la place. Le débat sur la place des habitants dans la conception des projets a surgi notamment avec l'urbaniste en charge de l'aménagement des espaces extérieurs de la ville.

Le Collectif Etc est intervenu à un bon moment. Il y avait du flottement dans le quartier. Et il fallait marquer la présence de la ville. Le Collectif Etc a su trouver la « bonne attitude », ils ont tout d'abord conduit un travail systématique auprès des associations sur le terrain. Du fait de leur nombre, ils représentent une « force de frappe » importante avec un statut particulier, à savoir un groupe de jeunes auréolés d'un diplôme d'architecte. Ce groupe a été tout suite perçu comme différent ; notamment ce qui a été relevé, c'est la grande capacité d'écoute du groupe et cela suscite l'envie d'intégrer la démarche. Ils ont ainsi conduit un travail d'animation qu'un centre social ou toute autre association n'aurait pas eu la possibilité d'assurer : le profil de l'équipe, la temporalité de l'action...

Toute cette activité a suscité un engouement dans le quartier et bien au delà, puisque des personnes qui empruntent cet itinéraire sont venues. Enfin d'autres personnes qui partageaient cette démarche ont également participé. Le tour de force a été de pouvoir mobiliser des gens d'univers si différents qui d'habitude ne se croisent pas alors que là, ils ont partagé un espace, des réalisations, ils ont agi ensemble.

Cette sorte d'euphorie qui a saisi les participants est retombée comme un soufflet dès le départ du Collectif Etc, créant un vide important : les personnes ont vécu une sorte de bouillonnement qui transforme leur environnement : on peut évoquer un dispositif d'animation décalé.

Selon la directrice du centre social, elle est, aujourd'hui encore, souvent interpellée sur le devenir de cette place, sur le retour éventuel du Collectif Etc. Il devait y avoir une prise en charge de la gestion de cet espace par les membres du foyer logement. Mais rien n'a été

fait. Cependant quelques habitants viennent s'occuper de cet espace, mais de façon trop épisodique pour éviter sa détérioration.

Dans un futur proche, cet espace sera construit, et il n'est pas prévu que les habitants soient associés au projet. Selon l'élú, il n'y aucune ambiguïté, la commande était une commande d'animation et en aucun cas ne pouvait se substituer à une approche de type d'un BE en urbanisme qui aurait une approche différente autour de la conception d'un projet urbain. Pour l'élú, l'intervention du Collectif Etc est importante, mais reste du niveau d'un événementiel et ne peut s'inscrire comme un embryon d'un processus innovant de réalisation d'un projet urbain.



© Photo : Collectif Etc

V – AU P.O.I.L... Châteldon

5.1. PROJET : ÉTUDE PROSPECTIVE POUR UNE RE-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS⁵

Le Collectif Etc s'est installé en résidence à Châteldon, commune du Puy-de-Dôme



(63), pour mener une étude-action lancée par le Parc naturel régional Livradois-Forez.

À la suite de l'appel à projet de la Convention inter-régionale du Massif Central, le Parc Régional du Livradois-Forez et le Département du Puy-de-Dôme ont lancé un programme intitulé « *Habiter autrement le centre-bourg* ». Le projet global consiste à concevoir et tester, sur six exemples de bourgs / villages du PNR Livradois-Forez, une démarche de projet permettant d'accompagner les collectivités et les professionnels de l'ingénierie urbaine vers le renouvellement de l'habitat des centre-bourgs. Les six équipes doivent dialoguer pour écrire ensemble une méthodologie de projet qui pourra ensuite être dupliquée à d'autres communes.

C'est dans ce cadre que le Collectif Etc a été missionné par le Parc pour travailler sur le quartier de l'Ollière à Châteldon, une commune de 754 habitants située à mi-chemin entre Thiers et Vichy. Malgré un cadre paysager agréable, le secteur reste peu fréquenté, les locaux commerciaux en sont absents, les espaces publics peu qualifiés et la vacance de logement y est assez importante.

Le point de départ de l'étude était de croire en la force des ressources locales présentes ou à révéler. Le Collectif Etc s'est installée dans la commune pour y travailler, y vivre et tenir un lieu ouvert pendant six mois. La commune a prêté un ancien restaurant sur la place centrale, qui deviendra à la fois lieu d'accueil, de travail, d'exposition et de résidence, baptisé « *Aux Projets pour l'Ollière & Idées Locales* » : Bienvenue « *Au P.O.I.L.* » ! (www.au-poil.org). Le rôle du Collectif Etc est celui d'un accompagnateur de projets. Croiser, confronter et rassembler les avis et propositions des acteurs, c'est voir émerger pour le quartier de l'Ollière une nouvelle dynamique. Des temps de résidence sont envisagés où des personnes ou des



⁵ Détour de France Collectif ETC, septembre 2012-mars 2013

groupes souhaitant prendre part à la recherche seront accueillis.

© Photo : Collectif Etc



La méthode d'intervention proposée pour l'expérimentation s'est déroulée en sept phases :

1. Installation : Commencer par s'installer dans la commune pour y travailler, y vivre et tenir un lieu ouvert à tous. Ce lieu de résidence est dans un bâtiment vacant du centre-bourg.
2. Récolte : Puis très vite, rencontrer les voisins, habitants et acteurs locaux. Sans *a priori* ni idées préconçues, en cherchant à identifier quels étaient les freins et leviers au dynamisme du centre-bourg de Châteldon.
3. Hypothèses : Ensuite, s'arrêter et prendre le temps de faire émerger des hypothèses de ces multiples discussions. Après synthèse, voir se dessiner une série de projets potentiels, réalisables à plus ou moins long terme. Des possibles rêvés, concrétisables à condition qu'ils soient relayés, certes par la collectivité, mais aussi par des citoyens et groupes locaux motivés.
4. Activation : Et reprendre en fanfare ! Au cours d'une semaine festive, présenter à tous ces idées nées de chacun. Inviter les Châteldonnais à réagir sur l'ensemble des hypothèses proposées. Et pour cela, rien de mieux que d'en tester grandeur nature !
5. Aiguillage : Que faire maintenant ? C'est l'objet d'un 5^{ème} temps : faire le bilan de toutes les propositions et toutes les réactions qu'elles ont pu provoquer. Ce fut le moment de choisir collectivement quels projets développer pour la suite.
6. Développement : Puis passer à l'action : développer les projets sélectionnés. Des groupes de travail sont définis pour travailler à la réalisation ou la mise en place d'un certain nombre de projets, chantiers et dossiers stratégiques.
7. Restitution : La fin de l'étude est marquée par une restitution publique du travail du Collectif Etc le 4 mars, et par la publication d'un livre. L'objectif : faire que ces dynamiques amorcées ne s'éteignent pas après le départ du Collectif. Transmettre les projets aux porteurs pour assurer la continuité de la démarche.

| AU P.O.I.L. | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Étude prospective pour une redynamisation des centres-bourgs. |
| Initiative / éléments initiateurs | Appel d'offre de PNR-Livradois-Forez et Conseil Général. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | PNR-Livradois-Forez et Conseil Général. Projet à 60 000€. (environ 20 000€ hors honoraires.) |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Milieu rural, village de 700 habitants. En perte de vitesse : le dernier bar a fermé, difficultés pour faire venir un médecin, plus de boulangerie... |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Le centre du bourg est délaissé. Nombreux logements vacants. Peu de moyen de la commune pour intervenir sur ses espaces publics. Peu de moyen tout court. |

| | |
|---|---|
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | 6 mois de résidence dans l'ancien café-restaurant du village. Lieux d'accueil. Quelques interventions dans l'espace public : un escalier autour du château, quelques micro-aménagements dans le village. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Le PNR, la Mairie, une grande partie des habitants, les quelques commerces et associations du village. |
| Processus de participation du Collectif Etc | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Simultanément, la même étude était menée sur trois autres villages, par des équipes différentes. Les méthodologies étaient très différentes d'une équipe à l'autre. Quelques moments de croisements. |
| Facteurs de blocage | Manque de moyens financiers de la part de la collectivité pour engager des projets à la suite de l'étude. |
| Type de mobilisation | Un lieu ouvert en permanence pour discuter de l'avancement du projet, un comité de pilotage avec quelques personnes plus impliquées, des chantiers dans le village de quelques jours, petits événements organisés. |
| À quel moment la mobilisation | Tout au long du projet. |
| Outils de communication pour mobiliser | La présence / permanence par notre lieu de vie / de travail. Des moments privilégiés organisés. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Rencontres dans le lieu. Discussions. Randonnée & Réflexion sur le paysage, ouverte à tous avec l'association Châteldon Loisirs & Détente Réunion publique de restitution des projets |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Le mur principal du lieu de résidence évoluant en fonction de l'avancement du projet, écrivant un récit en cours. Un livre retraçant les 6 mois de résidences et les pistes de projets ont été publiés et distribués dans toutes les boîtes aux lettres du village |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | Semaine des Projets Prêts à Porter : présentation de 40 projets potentiels au grand public via une exposition et journées thématiques, mêlant temps de discussions et temps d'actions. Publication d'un ouvrage expliquant la démarche pas à pas dans le but de la rendre accessible et appropriable par d'autres porteurs de projets. |
| A(Ré)appropriation des lieux par la population | Prise de conscience sur les potentialités du village. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | Les quelques aménagements réalisés sont toujours utilisés. |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | Les quelques aménagements réalisés sont toujours utilisés. |
| Relation entre l'espace et le voisinage | Bonne réception. |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Imaginaire. |
| Effets sur les modes de participation de la population | Néant, ou ponctuels et temporaires. |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | |

5.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE : DES PROJETS POUR HABITER LE CENTRE BOURG



Après avoir rencontré et échangé avec les différents acteurs de Châteldon et de l'Ollière (habitants du centre-bourg, des hameaux, de futurs (potentiels) habitants, les commerçants, les visiteurs et touristes, les professionnels de l'immobilier et du bâtiment, les institutions...), de nombreux sujets et idées de projets potentiels ont pu être abordés.

Durant la semaine des « Projets Prêts à Porter », ont été présentées au public toutes les idées de projets. Le choix des projets est laissé aux différents porteurs de projets, aux particuliers ou à la commune. Au final 11 grands axes d'intervention ont été dégagés, concernant le quartier d'étude de l'Ollière, et du centre-bourg.

L'intérêt de la démarche a été de co-concevoir avec les habitants un projet de territoire, en révélant toutes les potentialités du village. Toute la question est la concrétisation du projet avec la commune.

CHAPITRE III – INITIATIVES CITOYENNES

I – LE CONSERVATOIRE DES RESTANQUES, « VERGER ET JARDIN MEDITERRANÉEN »... Marseille

1.1. LE PROJET : CONSERVATOIRE DES RESTANQUES (ASSOCIATION COLINÉO, MARSEILLE)



© Photos : www.colineo-assenemce.fr

Le projet est porté par l'association Colinéo (ex-ASSEMENCE). Créée en 1973, l'association est spécialisée dans la préservation, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, en direction des organismes scolaires, notamment en Zone d'Éducation Prioritaire (écoles, collèges, lycées, BTS, IUT, facultés), et extrascolaires (centres de loisirs, associations, centres spécialisés tels les Instituts Médico-Éducatifs, les Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques), mais aussi en direction des communes, des entreprises, des « familles » et, plus généralement, du grand public. Elle compte environ 200 adhérents.

L'association est agréée « protection de l'environnement » au titre du Code de l'Environnement, de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, et enfin de l'Éducation Nationale. Colinéo a été trois fois lauréat du Concours d'Idées « Envie d'environnement » initié par la Ville de Marseille, en 2001, 2006 et en 2008. Deux de ces attributions concernent le projet du Conservatoire des Restanques « Verger et Jardin Méditerranéen », labellisé Marseille Provence 2013, au titre de la culture scientifique.

L'association est structurée en quatre grands pôles d'activité : naturaliste-scientifique, grands projets, éducation à l'environnement et au développement durable, urbanisme-juridique.

Le Conservatoire, situé au cœur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, est une zone naturelle d'exception, au sein de quartiers présentant d'importantes difficultés sociales : concentration de logements sociaux, taux de chômage importants, forts taux de déscolarisation, concentration des personnes éligibles aux aides



© Photos : www.colineo-assenemce.fr

financières et prestations sociales... Les parcelles du Conservatoire reposent sur d'anciens jardins potagers et fruitiers du Domaine de Party.

| LE CONSERVATOIRE DES RESTANQUES, VERGER ET JARDIN MEDITERRANÉEN | |
|---|--|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Valorisation d'une zone naturelle (6 ha), dédiée à la découverte du patrimoine agricole provençal et méditerranéen, ainsi qu'à la sensibilisation et l'éducation au développement durable. Réhabilitation des restanques. Remise en état de l'oliveraie. |
| Initiative / éléments initiateurs | Association Colinéo (pôle grands projets). |
| Mode de financement et budget hors honoraires | |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Le Conservatoire des Restanques se situe au sud du Massif de l'Étoile en limite des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrond. de Marseille, et s'insère dans une zone d'urbanisation intense et relativement paupérisée. La Chaîne de l'Étoile et le Massif du Garlaban constituent un îlot naturel extrêmement riche en biodiversité, mais soumis à la pression démographique (plus d'un million d'habitants). Par le passé, l'agriculture, le pastoralisme et l'exploitation des ressources minérales y ont été les principales activités, notamment sur leurs versants, avec la culture en restanques (<i>bancaous</i> en provençal). |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Espace naturel délaissé mais à potentialités. Volonté de l'association et des riverains (ZAC Batarelle) de soustraire à l'urbanisation croissante, un espace naturel en friche et, pour l'association de le valoriser. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Pérenne (au moins 99 ans). Les parcelles du Conservatoire ont été allouées à l'association par baux emphytéotiques de 99 ans (Copropropriété Batarelle et Ville de Marseille). |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Copropropriétaires de la ZAC Batarelle ; Habitants de diverses communes (bénévoles) ; Universitaires (conférences) ; Aix-Marseille Université (stagiaires, recherche scientifique) ; Ville de Marseille (financements, missions...) ; Conseil Général (financement de chantiers d'insertion) ; Conseil régional (partenariat financier) ; Établissements scolaires (éducation à l'environnement) ; Conservatoire National Botanique Méditerranéen de Porquerolles (plantes anciennes et rares) ; Fédération du bâtiment (construction d'un bâtiment bioclimatique de 250m ²) ; Ademe et Conseil régional (financement d'un architecte) ; Lions Club (plantation de fruitiers). |
| Processus de participation | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Natura 2000 ; PLU ; Préservation de la biodiversité (en lien avec des chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille) ; Politique sociale du CG13 (Insertion de publics en difficultés de la ville de Marseille – chômeurs, minima sociaux, handicapés). |

| | |
|--|--|
| Facteurs de blocage | En 2005-2007, mobilisation des riverains et de l'association contre le changement d'affectation des parcelles du Conservatoire, devenues constructibles ; Tractations avec beaucoup d'allers-retours, entre l'association et les élus/services de la Ville de Marseille pour obtenir un bail ferme. Réhabilitation : difficulté d'accroche des riverains, vandalisme. |
| Type de mobilisation | Dès le départ du projet : les riverains s'opposent à la constructibilité de la zone. Réhabilitation : implication de nombreux bénévoles (non-locaux) pour la construction de restanques, la cueillette, l'entretien des jardins, les conférences scientifiques. |
| À quel moment la mobilisation | |
| Outils de communication pour mobiliser | |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Plantations d'arbres fruitiers avec les écoles. Sentier pédagogique. Chantiers d'insertion (débranchement, entretien de plantations, taille des fruitiers...) Olivades. Conférences d'universitaires. Études scientifiques et naturalistes. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Cartes, photographies, sentier pédagogique, balades nature et patrimoine, conférences. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | « Journées des Olivades » (récolte d'olives sur plusieurs jours), avec conférence sur l'olivier, moments de convivialité. Chantiers bénévoles. « Portes ouvertes » annuelles. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Appropriation des bénévoles marseillais et habitants de communes environnantes du massif de l'Étoile. Appropriation par un public scolaire (sorties pédagogiques), par des étudiants (recherche). Pour les riverains, plus grande jouissance du paysage que du lieu (aujourd'hui clôturé). |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Réhabilitation d'un ancien domaine agricole délaissé (restanques, oliveraie) : embellissement, flore protégée, plantation de fruitiers méditerranéens. Mise en valeur d'herbes méditerranéennes. Construction d'un bâtiment bioclimatique. |
| Effets sur les modes de participation de la population | Croissance du nombre de bénévoles. |
| Évolution du contenu de la commande publique | Convention avec la Ville de Marseille pour l'entretien et la gestion de l'oliveraie du Plateau de la Mure (Chaîne de l'Étoile). |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | Mise en oeuvre Natura 2000. Participation de l'association aux projets d'aménagement de la Ville de Marseille, et des communes du massif de l'Étoile. |

1.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE



Le Conservatoire des restanques s'inscrit dans la volonté d'entretenir Natura 2000 (dans un contexte d'indifférence, voire de réticence générale). C'est un véritable projet de développement durable (insertion sociale, préservation du patrimoine provençal, vente d'huile d'olive, de fruits et légumes). Le Conservatoire devient l'action phare de Colinéo, tant il gagne en lisibilité et crédibilité auprès des services de l'État et de la Mairie de Marseille, et prend de l'ampleur : vente de produits, recherche scientifique, actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

La réussite du projet tient à la combativité et la ténacité de la présidente. L'association s'est par ailleurs dotée de professionnels – juriste, urbaniste, scientifique (étude sur la vulnérabilité écologique des franges urbaines) – qui permettent de réaliser des études

scientifiques, des missions de sensibilisation et de formation. La compétence de l'association lui permet de participer à divers comités de pilotage de la ville de Marseille et de la communauté d'agglomération (SCOT, PLU, plan de déplacement...). Pour autant, le rôle de l'association reste cependant limité à celui de partenaire, il n'y a pas encore de réel travail en symbiose.



© Photos : www.colineo-assemence.fr



II – RIVIÈRE DART... Angleterre

L'étude de ce cas au regard des travaux du groupe PDD a été réalisée d'après l'article « *Participation Within the Landscape of the River Dart Catchment, Devon, England* », N. Spencer, pp. 239-260 in M. Jones et M. Stenseke, *The European Landscape Convention - Challenges of Participation*, 2011, Springer, Landscape Series, Volume 13.

2.1. PROJET PILOTE DU BASSIN DE LA RIVIÈRE DART



© Devon Wildlife Trust

Le bassin hydrographique de la rivière Dart (estuaire et affluents compris) a fait l'objet d'un projet pilote en 2003 visant à adopter un plan d'action pour une gestion de qualité et selon le principe de participation active, d'après la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Pour cela, le *Devon Wildlife Trust*, à l'initiative et responsable du projet, a rejoint d'autres organisations dans le cadre du projet Cycleau relatif à la gestion des bassins hydrographiques. Ainsi, le but du projet pilote Dart est avant tout « *to engage the public and stakeholders in a process of awareness-raising and participative decision-making about the future of the river landscape* » (p. 242) puis de développer le modèle aux autres bassins du Devon. Bien que mené d'après une directive européenne, le projet est aussi « **a relevant case study for the implementation of the European Landscape Convention** » (p. 242), dans la mesure où le paysage est appréhendé dans sa globalité et sa quotidienneté et la participation est placée au cœur du processus de décision, puis de mise en œuvre.

Alors que le public est généralement associé à la décision par des consultations ou des campagnes d'informations, plus rarement par une concertation, le projet Dart se situe dans le cadre d'une participation active, du début à la fin du processus de prise de décision, puis de mise en œuvre. Les parties prenantes ont été associées immédiatement après avoir été identifiées. Leur implication s'est faite selon des principes préétablis qu'elles ont ensuite évalués une fois le projet terminé, selon une grille d'évaluation. Il est à noter également que *Devon Wildlife Trust*, responsable du projet, est lui-même une association et non une autorité publique. Ainsi, le projet se situe là à un niveau entièrement citoyen, soutenu par le Programme européen INTERREG du Fonds européen de développement régional. En amont du projet, des critères de



© Devon Wildlife Trust

participation effective ont été établis :

- Tenir compte de l'ordre du jour des participants ;
- Clarifier les limites du projet ;
- Cadrer les réunions et ateliers participatifs (temps et objectifs) pour être productifs ;
- Développer les capacités et compétences des participants ;
- Encourager l'apprentissage collectif par le partage verbal des connaissances acquises lors des événements participatifs ;
- Connexion avec la connaissance locale ;
- Gérer le temps et transmettre les résultats de la participation pour éviter la « fatigue participative » ;
- Agencer l'événement participatif, favoriser les petits groupes, éviter l'agencement conférence.

Selon les principes et approches développées, le *Devon Wildlife Trust* a ainsi organisé 4 réunions publiques, un atelier avec les organisations parties prenantes et un atelier de critique des événements antérieurs, en favorisant à chaque fois un agencement participatif.

| RIVIÈRE DART | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Projet pilote visant à impliquer le public et les parties prenantes dans le processus de prise de décision concernant l'avenir du paysage de la rivière Dart. |
| Initiative / éléments initiateurs | Le <i>Devon Wildlife Trust</i> , qui a rejoint d'autres organisations dans le cadre du projet européen Cycleau relatif à la gestion des bassins hydrographiques. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Espace naturel (bassin hydrographique, dont estuaire et affluents) et zone villageoise et rurale. Le bassin de la rivière bénéficie de multiples reconnaissances paysagères : Parc national, zone Natura 2000, espace de beauté naturelle exceptionnelle, zone de biodiversité prioritaire et site d'intérêt scientifique particulier. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Le paysage est perçu sous des angles extrêmement variés, dont celui du quotidien, mais surtout d'après sa beauté (esthétique), son utilisation économique (rurale et touristique) et son intérêt écologique et éducatif (culturel). |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Plusieurs mois, à vocation de durabilité une fois la phase de prise de décision terminée (actions ultérieures réalisées dans la continuité) : trois ans pour la phase de mise en œuvre. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Le <i>Devon Wildlife Trust</i> (organisateur et responsable du projet). Les parties prenantes (résidents, membres de groupes de pression, représentants d'organisations locales ou d'agences gouvernementales) et tout public intéressé. |
| Processus de participation | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Projet Cycleau, programme européen INTERREG. |
| Facteurs de blocage | |

| | |
|--|---|
| Type de mobilisation | À l'origine, mobilisation associative par le <i>Devon Wildlife Trust</i> , puis plus globalement citoyenne, avec la participation de la population intéressée de près ou de loin par le projet. |
| À quel moment la mobilisation | En amont, lors de l'élaboration du projet de Plan d'Action pour la gestion du Dart, puis mise en œuvre sans implication des autorités publiques pendant trois ans. |
| Outils de communication pour mobiliser | Identification des parties prenantes : organisations, habitants, entreprises, ruraux... Choix des techniques de participation et respect des neuf principes de participation active : responsabilisation et appropriation, construction d'une communauté, collaboration, inclusion dans le processus, prise de conscience des problèmes et solutions, mise en commun des connaissances expertes et non-initiées, apprentissage par le faire et la réflexion, construction d'après les valeurs locales communes et importance du processus comme du résultat. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Médiation dynamique du projet Dart : - Observation participante du <i>Devon Wildlife Trust</i> (contrôle du respect du temps et des questions de fond notamment). - 4 réunions publiques participatives (12, 29, 54 et 18 participants). - Un atelier participatif avec les organisations parties prenantes (75 participants). - Un atelier participatif de révision des réunions publiques et de l'atelier précédent (50 participants). - Création du festival du bassin du Dart (4000 personnes sur les deux festivals). |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Discussions, grands tableaux, photographies, histoires, souvenirs, boîtes vidéo et enregistrements audio, affiches. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | Co-fabrication du Plan d'Action par l'association et la population, sentiment total d'adhésion à un projet entièrement construit par les usagers du paysage. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Véritable appropriation des lieux avec une mise en œuvre conjointe du Plan d'Action issu du projet réalisé par la population. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | Mise en œuvre conjointe (<i>Devon Wildlife Trust</i> et parties prenantes) du Plan d'Action sans implication des autorités publiques, pendant trois ans, avec notamment un second festival. |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Paysage géré à long terme selon un standard de « bonne qualité » selon la Directive Cadre européenne sur l'Eau, et selon le principe de participation active. |
| Effets sur les modes de participation de la population | Principe de participation active de la population mis en œuvre. |
| Évolution du contenu de la commande publique | |

| | |
|---|--|
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | Confiance et coopération dans l'élaboration du Plan d'Action par la population. Délégation totale de la mise en œuvre du Plan d'Action. |
| Prise en compte dans le dessin du projet en cours | |

2.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans tous les cas, les connaissances ont été échangées et les discussions ont donné lieu à un « *mind mapping* », c'est-à-dire l'inscription du cheminement de la réflexion de tous. Par ces procédés, les participants ont pu échanger sur les valeurs, les problèmes et les solutions à y apporter, permettant l'élaboration d'un projet de Plan d'Action.

Un festival a enfin clôturé le processus d'élaboration de la décision, rassemblant un grand nombre de personnes ayant un intérêt pour le bassin, notamment des artistes, des enfants, des organisations locales... Le Plan a ainsi pu être présenté à un plus large public et être relayé par les médias.

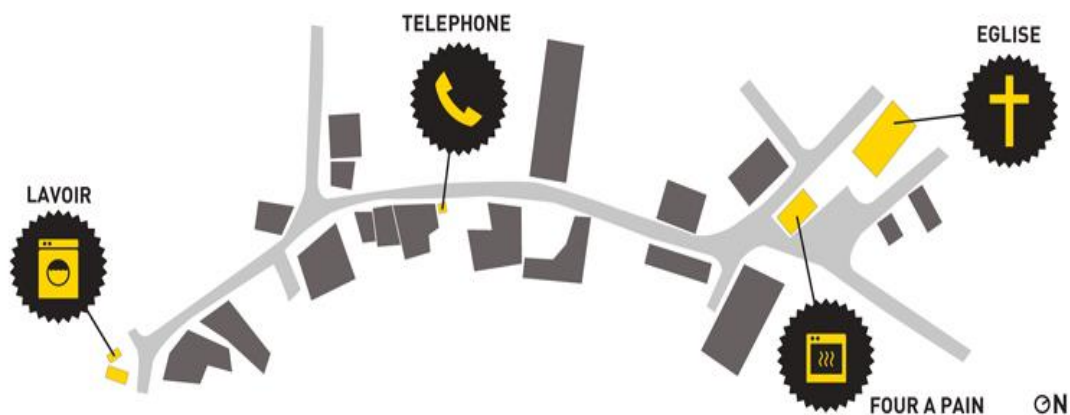
Cette expérience, menée dans l'esprit à la fois de la Directive UE et de la Convention européenne du paysage a été « a bottom-up exercise with stakeholders involved right the way through from start to finish and could be a model for other catchment areas to follow » (p. 256).

III – AU FOUR BANAL... Busséol

3.1. LE PROJET : UNE NOUVELLE VIE POUR LES ANCIENS LIEUX PARTAGÉS D'UN VILLAGE AUVERGNAT⁶



Le Collectif Etc fait étape à Busséol, village d'Auvergne à une trentaine de kilomètres de Clermont-Ferrand. Il est invité par l'association Pixel, un « laboratoire à la fois social mais surtout artistique » (<http://www.pixel13.org>). L'objectif est de travailler sur la réactivation d'anciens lieux de sociabilité : four à pain, lavoir, cabine téléphonique, Église.



La réactivation de ces quatre lieux s'est déroulée en cinq étapes successives :

1. Une tournée chez les habitants pour recueillir des témoignages sur les lieux ;
2. Le chantier de construction, sous forme d'un lieu de vie ouvert au public ;
3. La mise en scène avec les Busséolois des nouveaux usages attribués aux lieux, à l'occasion du tournage de bandes-annonces de films ;
4. Une soirée d'inauguration et une projection publique des bandes-annonces ;
5. Le maintien sur place de certains dispositifs construits dans la semaine. Ainsi le décor devient un aménagement utilisable quotidiennement par les habitants.

⁶ Détour de France Collectif ETC, novembre 2011

| AU FOUR BANAL | |
|---|--|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Révéler les potentialités des anciens lieux de sociabilité du village : le four à pain, le lavoir, l'église et la cabine téléphonique. |
| Initiative / éléments initiateurs | Invitation à résidence par l'association Pixel. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | Ressources propres de l'association Pixel. 400 €. |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Village d'Auvergne de 180 habitants sans commerce, dortoir de Clermont-Ferrand. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Anciens lieux de mémoire collective, dans les usages et les rôles ont au mieux été détournés. Église : une messe tous les trois mois. Lavoir : sert à un agriculteur pour remplir de temps en temps sa cuve à eau. Cabine téléphonique : HS. Four : une fois l'an pour la fête d'un Saint. Lieux non désirés, synonymes d'un autre temps. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Une semaine, éphémère. Seule une petite réalisation (terrasse en bois) a été laissée en place. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | L'association Pixel, habitants, maire du village. |
| Processus de participation du Collectif Etc | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | En résidence dans le Quartier Général, lieux d'accueil d'artistes-architectes. |
| Facteurs de blocage | Normes de sécurité relatives aux espaces publics, scepticisme quant aux potentialités de ces lieux, notamment sur la mutabilité de l'église. |
| Type de mobilisation | Participation à la construction du lieu et aux tournages des bandes annonces de films réalisées en quelques jours. |
| À quel moment la mobilisation | En permanence pendant notre résidence. |
| Outils de communication pour mobiliser | <ul style="list-style-type: none"> - Deux semaines avant notre arrivée : tractage dans chaque boîte aux lettres et affichage dans le village ; - Le premier jour : tournée dans le quartier, porte à porte, puis pot d'accueil devant le four à pain ; - Au quotidien : installation devant le four à pain, pour manger et travailler, donc présence permanente sur le site pour engager les discussions ; - Jours du tournage + soirée d'inauguration : tournée de porte à porte ; - Utilisation du réseau social Facebook pour chaque événement + photo « live » envoyée régulièrement sur le « wall ». |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels, par porte à porte, une journée complète ; - Vidéo-projection d'une photo aérienne autour de post-it et de vin chaud. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'installations transformant les lieux ; - Tournage de bandes-annonces dans les différents lieux transformés : le four à pain, le lavoir, la cabine |

| | |
|---|---|
| | téléphonique. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | - Lors des tournages ; - Sentiment d'adhésion lors du vernissage dans le four à pain et la projection des bandes-annonces dans l'église, faisant vivre l'idée de projet. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | Ré-appropriation mentale par les gens de ces lieux. Et le soir de l'inauguration. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | Représentation mentale. Non-suivi par la collectivité locale. |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | Aménagements éphémères, démontés à la fin du projet. |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Impact sur le paysage mental, avec des souhaits exprimés de ré-appropriation des lieux comme l'église ou le four à pain, pour en avoir de nouveaux usages. |
| Effets sur les modes de participation de la population | |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | |

3.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le Collectif Etc a été invité par l'association Pixel qui organise des manifestations artistiques autour de l'architecture et la ville.

Les membres de l'association Pixel se considèrent comme un « laboratoire à la fois social mais surtout artistique » et

ont vocation à accueillir des artistes en résidence. L'association a déjà accueilli des personnes en résidence d'écriture. Installés initialement à Marseille, à la Friche, ils se sont aujourd'hui déployés à Busséol pour pouvoir travailler sur l'espace rural tout en conservant leur activité sur la Friche. Les habitants de Busséol sont donc habitués à observer, voire participer aux diverses manifestations que Pixel organise. Récemment (novembre 2011) a eu lieu un colloque autour de l'urbanisme participatif.

L'intérêt de l'approche est soulignée par l'association Pixel qui observe un « marché » de l'animation se développer avec des artistes. Les événements créés restent ponctuels et ne s'inscrivent pas dans un processus de coopération en vue de faire évoluer les modalités d'élaboration d'un projet urbain.

Modalités d'animation. Le Collectif Etc a entrepris un travail important d'information, le mercredi, ils ont touché le public jeune, ils ont pris un temps important pour rencontrer les habitants, leur expliquer la démarche et le samedi, à la fin de leur séjour, ils en ont fait une restitution approfondie.

Un temps clément a facilité les choses, les gens se retrouvaient comme pour aller au spectacle, dans un climat accueillant. Les gens savaient ce qui allaient se passer et se laissaient porter, il y a eu un véritable temps d'échanges



Impact. À Busséol, les habitants ont selon l'association Pixel gardé un souvenir agréable, considéré comme un moment festif. L'« objet » qui a suscité le plus de commentaire est l'aménagement de la cabine téléphonique.

L'impact de l'intervention du Collectif Etc est faible car trop éphémère, ils sont intervenus comme un « commando », on crée un événement, mais cela ne peut être considéré comme un déclencheur, car ce travail aurait eu besoin de prolongement. Il s'agissait d'une sorte de scénographie.

Cependant le maire, qui participe aux diverses activités conduites par Pixel ou ses membres, prend l'avis de l'association de façon informelle, il développe ainsi des échanges dans la proximité. Ce qui est déjà une forme de reconnaissance importante.

© Photo : Collectif Etc



IV – LE CAFÉ SUR PLACE... Bordeaux

4.1. PROJET : AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC DE PROXIMITÉ, QUARTIER SAINT-JEAN BELCIER À BORDEAUX⁷

Le chantier de Bordeaux, mené en mars 2012, s'est déroulé suite à l'invitation d'une association d'habitants, Yakafaucon, dont les membres se sont mobilisés pour l'amélioration de leur cadre de vie. À l'origine plutôt populaire, le quartier Saint-Jean-Belcier, pris entre la Garonne, le marché alimentaire de gros et les voies ferrées qui le séparent du centre, fait aujourd'hui l'objet d'importants projets de transformation urbaine et sociale avec une gare TGV et une opération d'intérêt national (OIN). Après quelques actions de fleurissement des rues, l'association a négocié avec les pouvoirs publics la possibilité d'ouvrir un café associatif sur la place Dormoy. Yakafaucon a sollicité le Collectif Etc pour l'accompagner dans le réaménagement de la place attenante, jusque-là peu entretenue et délaissée par les usagers.



Une structure en bois a été réalisée, offrant une large diversité d'usages, et dont le cahier des charges programmatique avait été établi au préalable avec les différents membres de l'association. Le projet a aussi inclus une série de mobiliers déplaçables, permettant de tester une multitude de configurations de la place. La réalisation de cette structure a été menée lors d'un « chantier ouvert », et de nombreuses personnes du quartier et de ses environs y ont participé. Des ateliers de peinture à la chaux sur les arbres ou au sol, ainsi que du jardinage, sont venus compléter les ateliers de menuiserie, dont certains, à visée pédagogique, ont été spécifiquement mis en place pour accueillir des jeunes publics. En parallèle, de nombreux événements sont venus animer la place, allant du concert de musique baroque à des repas partagés.

L'installation réalisée peut être vue comme un outil mis à disposition des habitants et d'une future maîtrise d'ouvrage publique afin d'établir un cahier des charges précis des usages du lieu. De multiples configurations possibles sont ainsi testées *in situ*, pour des durées plus ou moins longues. En intervenant de cette manière, un questionnement sur le devenir de cette place, ses potentiels et ses limites, est mis en débat public, et positionne l'association



⁷ Détour de France Collectif ETC, Mars 2012

d'habitants en tant que principal interlocuteur des pouvoirs publics.

De plus, une gestion partagée entre cette association et les services de la ville, avec une implication de différents agents municipaux en charge de l'entretien, est rendue possible, notamment grâce à une collaboration mise en place pendant le temps du chantier. Le respect du lieu s'en trouve renforcé car le projet émane d'habitants, et donc de voisins, ce qui participe à une amélioration de la qualité de vie dans le quartier.

| CAFÉ SUR PLACE | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Ré-aménagement temporaire et mobile d'un espace public de proximité, en accompagnement de l'ouverture d'un café associatif. |
| Initiative / éléments initiateurs | Invitation par l'association d'habitants Yakafaucon. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | Direct par l'association. 2 500 €. |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Milieu urbain, à la limite du périmètre du secteur opérationnel du projet de requalification urbaine Bordeaux Re-Centres. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Place jugée à l'abandon par les personnes pratiquant le quartier. Peu d'entretien et mauvais état de ses équipements de mobiliers. Place au potentiel de centralité pour le quartier, ainsi que partie intégrante d'un réseau d'espaces publics à l'échelle de Bordeaux Rive Gauche. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Deux semaines de chantier. Installation toujours en place. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | L'association d'habitants Yakafaucon, le collectif de paysagistes Friche and Cheap, la direction générale de l'aménagement, les services techniques, différentes structures associatives du quartier. |
| Processus de participation du Collectif Etc | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | Accompagnement de l'ouverture d'un café associatif menée par Yakafaucon. |
| Facteurs de blocage | Normes de sécurité relatives aux espaces publics. |
| Type de mobilisation | Participation à la construction des différents éléments du programme et aux événements programmés durant la durée du chantier. |
| À quel moment la mobilisation | En permanence pendant notre résidence. Hébergement chez des familles du quartier. |

| | |
|--|---|
| Outils de communication pour mobiliser | <ul style="list-style-type: none"> - Deux semaines avant notre arrivée : affichage dans les environs de la place. - Installation de la base de vie (bureau, cuisine) sur la place dès les premiers jours du chantier. - Au quotidien : activité permanente et disponibilité de chacun. - Au quotidien par l'immersion dans le quartier. Logement chez des familles, partage du quotidien. - Conférences à l'école d'architecture et rencontre de l'élue à l'urbanisme. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | <ul style="list-style-type: none"> - Modélisation 3D des différents éléments de mobilier. - Temps d'échange continus. - Tables rondes et moments festifs réguliers. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'installation transformant les lieux, et provoquant de nouveaux usages. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | <ul style="list-style-type: none"> - Lors des différents ateliers créatifs mis en place : atelier de jardinage, de peinture, de couture, et de menuiserie. - Initiation au bricolage avec des groupes scolaires. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | <ul style="list-style-type: none"> - Usage et entretien par l'association. - Venue de nouveaux publics sur cette place : collégiens, parents avec enfants en bas âge...). |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | Utilisation régulière par de nouveaux publics. |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | Utilisation régulière notamment par la programmation culturelle et ouverte effectuée par l'association Yakafaucon. |
| Mode de gestion des aménagements | <p>Organisation une fois par mois d'ateliers d'entretien par l'association Yakafaucon pour le remplacement des planches de bois défectueuses ou la construction de nouveaux éléments.</p> <p>Entretien des espaces verts en collaboration avec les services techniques municipaux en charge.</p> |
| Relation entre l'espace et le voisinage | Bonne réception, à part quelques mécontents des « nuisances » sonores générées par l'utilisation de cet espace public. |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | Débloqué potentiellement prévu dans le cadre d'une opération de ré-habilitation de la place. |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | Prise en compte de la place dans le secteur opérationnel du projet Bordeaux Re-Centres. |
| Impact sur le paysage | Ré-activation de cet espace public, lui redonnant un statut de place de quartier. |
| Effets sur les modes de participation de la population | Yakafaucon placée en interlocuteur privilégié. |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | Prise en compte du potentiel de cet espace public, le replaçant dans le secteur opérationnel d'un projet plus global. |

4.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

© Photo : Collectif Etc



Malgré les limites de la légitimité de l'association Yakafaucon impliquant seulement quelques dizaines d'habitants, on peut voir ici qu'une association dotée d'outils et de compétences adaptés peut être moteur de projets d'aménagement et de gestion des espaces publics d'un quartier. Les questions de gouvernance territoriale se posent alors en de nouveaux termes, notamment par la mise en œuvre, par la

suite, des conditions propices à un dialogue pérenne et constructif entre l'association et les responsables techniques et politiques en charge de l'aménagement.

V – CHAISES POSTALES... Marseille

5.1. PROJET : UNE LECTURE PARTAGÉE D'UN TERRITOIRE RECOUVRANT TROIS CITÉS DES QUARTIERS NORD DE MARSEILLE⁸



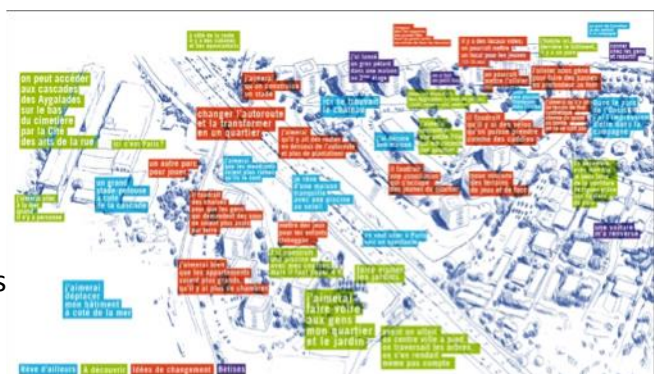
Le projet s'inscrit dans celui de « La Rue des Cités », porté par Laëtitia Cordier pendant près de deux ans. Ce projet est une rue imaginaire reliant la Cité des Arts de la Rue à la halte TER Saint-Joseph-Castellas, en passant par la cité des Aygalades, le parc de l'Oasis et la cité du Castellans. Ses objectifs sont triples : créer du lien entre les cités elles-mêmes, dynamiser et favoriser les initiatives locales, et enfin faire rayonner cette portion réduite de territoire dans le territoire marseillais plus large.

Outre l'intention d'apporter une nouvelle pierre à la construction collective et mentale de cette Rue des Cités, l'objectif de l'intervention du Collectif Etc est d'avoir une lecture partagée et humaine, de ce vaste territoire, que ce soit d'un point de vue paysager ou d'un point de vue social. L'expérience s'est déroulée dans les quartiers nord du Castellans et des Aygalades.

Modalités de travail. Le maître d'ouvrage n'a pas donné son autorisation pour que les activités se déroulent sur son parc. La démarche s'est alors adaptée : le collectif a été accueilli successivement dans des « jardins partagés », sur un terrain de jeu de boules, dans un parc, au centre social, dans les écoles primaires et au collège. Le groupe s'est présenté auprès des associations, commerçants, « guetteurs », des écoles et collège pour annoncer leur présence et le programme de travail et d'animation.

Des outils pour une rencontre. C'est sous une forme d'itinérance que le territoire a été abordé. Chaque jour, le Collectif Etc s'est installé dans différents endroits et est entré en contact avec la population à l'aide de deux outils : un dessin à annoter représentant l'ensemble de la Rue des Cités et un atelier de fabrication de chaises en bois. Avec ses deux outils, le groupe est allé successivement autour du jardin « Ça coule de source » situé en bas des Aygalades, sur le « Plateau » des Aygalades, dans l'école primaire puis le centre social du Castellans, et enfin sur le terrain de pétanque situé au Nord du parc de l'Oasis.

- **Une carte du territoire à annoter.** Le premier des deux outils mis en place est une vue axonométrique de l'ensemble de la Rue des Cités, de 2,50m x 1m, collée sur un support rigide. Dessinée à la main, simplifiée dans ses détails, elle permettait à chaque personne de s



⁸ Détour de France Collectif ETC, mars 2012

localiser de manière assez précise. Les participants étaient invités à choisir parmi l'un des quatre thèmes proposés, correspond chacun à une couleur : bleu pour Rêves d'ailleurs, jaune pour Idées de changement, vert pour À découvrir, violet pour Bêtises.

Une fois le thème choisi, le participant écrivait son souhait, son intention, sa remarque ou son histoire sur un papier de la couleur correspondante, et le collait sur cette carte en l'ayant situé géographiquement. Il contribuait de cette manière à la construction de cette cartographie et pouvait réagir aux mots laissés par d'autres, venant ainsi alimenter une discussion sur le territoire. Petit à petit, les ensembles bâtis dessinés disparaissaient pour laisser la place à une mosaïque de commentaires, proposant une lecture plus sensible des lieux.

- **Un atelier de fabrication de chaises.** En parallèle de la carte du territoire, a été mis en place un atelier de fabrication de chaises réalisables grâce une seule planche bois massif longue de 4m, dont les lignes de découpes avaient été préalablement tracées. Les chaises étaient destinées à être disposées dans l'espace public pour être utilisées par tous.



© Photo : Collectif Etc

Par groupe de deux personnes et encadrées par un membre du collectif, les passants étaient invités à se saisir d'une de ces planches et à suivre les différents établis que nous avons mis en place, correspondant à chacune des étapes du processus de fabrication, et formés de palettes et de guides. Ainsi se succédaient un premier établi pour la découpe à la scie égoïne, un second pour l'assemblage au clou des montants et un troisième pour la fixation à la visseuse de l'assise et du dossier. En une dizaine de minutes il était possible de réaliser une chaise robuste.



© Photo : Collectif Etc

L'étape suivante consistait à écrire, dans l'encart prévu sur une des tranches de la chaise, un message destiné aux futurs passants qui verront ce mobilier disposé dans l'espace public. Une fois le texte signé, les personnes partaient avec leur chaise sous le bras pour aller la placer dans le lieu de leur choix : dans un parc, au pied d'un immeuble, sous un porche... On immortalisait ensuite ce moment par une photographie du lieu, et on terminait enfin par la

localisation sur la carte de la Rue des Cités le premier emplacement de cette « chaise postale ».

- **Un après-midi de restitution publique pour prolonger l'échange.** Afin de prolonger l'échange tout en restant dans ce concept de chaises itinérantes, le collectif a édité une série de cartes postales distribuées aux gens rencontrés. Elles figuraient sur le recto une photo d'une chaise située là où son constructeur l'avait réalisée, ainsi qu'une phrase prononcée par une autre personne à un autre moment. C'est dans ce croisement d'expressions singulières qu'émerge des situations surprenantes. Au verso, on retrouvait cette Rue des Cités, qui localisait sur le territoire l'emplacement initial de chacune des chaises fabriquées.

Ces cartes ont pour vocation de voyager de la même manière que les chaises, d'essaimer sur le territoire, afin de prolonger la construction symbolique de la Rue des Cités.

- **La fabrication de la ville par des collégiens.** Dans la classe d'un collège, des enfants ont été mis en groupe de travail pour imaginer la ville, la dessiner. Les groupes étaient animés par un membre du collectif. Un autre membre du collectif dessinait le « résultat » du travail des groupes et ainsi lançait le débat sur les différentes options de chaque groupe.

| CHAISES POSTALES | |
|---|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Cartographie sensible et partagée d'un territoire. |
| Initiative / éléments initiateurs | Collectif Etc invité par l'artiste LesDixChats. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | L'artiste avait un financement pour son projet artistique. Elle en a attribué 2000 € pour l'intervention du Collectif Etc. |
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Quartiers de grands ensembles des quartiers nord de Marseille (Cité du Castallas et Cité des Ayagalades). |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Quartiers désœuvrés. Peu de gestion des espaces publics, propriété de bailleurs privés. |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Une dizaine de jours à déambuler sur les deux quartiers, avec des ateliers de constructions de chaises qui étaient disposées dans le quartier. |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Habitants, le centre social du Castellás, l'école primaire du Castellás. |
| Processus de participation du Collectif Etc | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | |
| Facteurs de blocage | Réticence des bailleurs à intervenir sur leur territoire. Cette action n'a aucune existence officielle, et l'occupation de l'espace public s'est faite sans demande d'autorisation. |
| Type de mobilisation | Un dispositif spatial était déployé dans l'espace public, attirant l'attention. Les passants étaient invités à prendre de 10 minutes à 1 h pour participer aux deux ateliers : cartographie et / ou construction d'une chaise. |
| À quel moment la mobilisation | En direct pendant l'intervention. Peu de rencontres au préalable. |
| Outils de communication pour mobiliser | La présence / permanence. Les personnes étaient abordées dans la rue. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Une grande carte dessinée où chacun était amené à y coller une remarque. Un atelier de construction en plusieurs modules, pour réaliser rapidement une chaise en bois, qu'il fallait ensuite aller placer dans un endroit particulier du quartier : une photo était prise, servant de support à des cartes postales distribuées les derniers jours dans le quartier. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Carte de 2m x 1m, carte postale de lieux photographiés. |

| | |
|---|--|
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | L'atelier de construction / L'atelier d'inscription de ressentis sur la carte. |
| A(Réa)ppropriation des lieux par la population | On est plus ici un regard porté sur le quartier, qui peut être différent de celui de tous les jours. La carte associée au moment de convivialité induit des discussions / débats sur la situation du quartier et son devenir possible. |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | Quelques chaises disposées dans le quartier. Pas d'aménagement donc peu d'usage... |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | Bonne réception. |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | Imaginaire. |
| Effets sur les modes de participation de la population | Néant, ou ponctuels et temporaires. |
| Évolution du contenu de la commande publique | |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | |

5.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Méthode de travail. Le principe participatif développé par le Collectif Etc est revendiqué comme une production contribuant à la réalisation architecturale et urbaine d'un quartier. Il s'agit de faire produire par les usagers une vision, une aspiration pour que le « projet urbain » soit au plus près de leurs attentes.

L'approche développée par le collectif consiste à amener les gens à produire de l'espace éphémère, pour d'une part les impliquer à penser leur espace et d'autre part recueillir un ensemble d'informations qui va bien au-delà du projet éventuel. L'approche pose des actes forts sur l'espace car elle le marque, le qualifie, donne à voir « des sens ». Et quasi de façon subliminale, les habitants informent, marquent, s'engagent.

Cette collecte de données donne un autre visage au quartier. Plusieurs dimensions sont apparues : l'histoire du quartier, les cheminements, les lieux de rencontres, de tensions, les dangers, les espaces spécifiques... Le matériau collecté rend explicite des choses implicites qu'une enquête aurait du mal à faire émerger. Qui plus est la démarche du Collectif ne s'arrêterait pas à cette étape, mais pourrait se déployer autour d'un projet d'aménagement.



© Photo : Collectif Etc

Impact. Les réactions des habitants ont été positives, toute action susceptible d'occuper les jeunes est ressentie comme un plus. D'un côté il y a l'idée de « les occuper », « faire

ensemble », de l'autre, il y a la possibilité de « construire quelque chose qui dure », « faire avec ses mains ». Pour certains, cela a été aussi l'occasion de faire un travail de mémoire sur le quartier car la localisation des chaises a été explicitée comme donnant sens aux choix opérés.



© Photo : Collectif Etc

Les limites de l'expérimentation de Marseille se situent à deux niveaux :

- Les délais et la complexité des jeux institutionnels à Marseille n'ont pas permis que leurs interventions se déploient comme ils entendaient le faire sur le quartier dans les délais qu'ils s'étaient fixés.
- L'absence de « commande » fait que l'opération s'inscrit plus comme un acte d'animation (ce qu'il est mais ne constitue pas sa finalité) alors qu'il est un des maillons d'une démarche ambitieuse qui entend coproduire de l'espace.

Lors d'une table ronde, réunissant deux membres de l'équipe de recherche et le Collectif, une distinction a été soulignée entre la posture actuelle imposée par les maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre et le travail conduit qui rétablit l'œuvre d'architectes au cœur de la demande sociale et ne constitue ni une sorte de médiation sociale, ou animation quelconque.

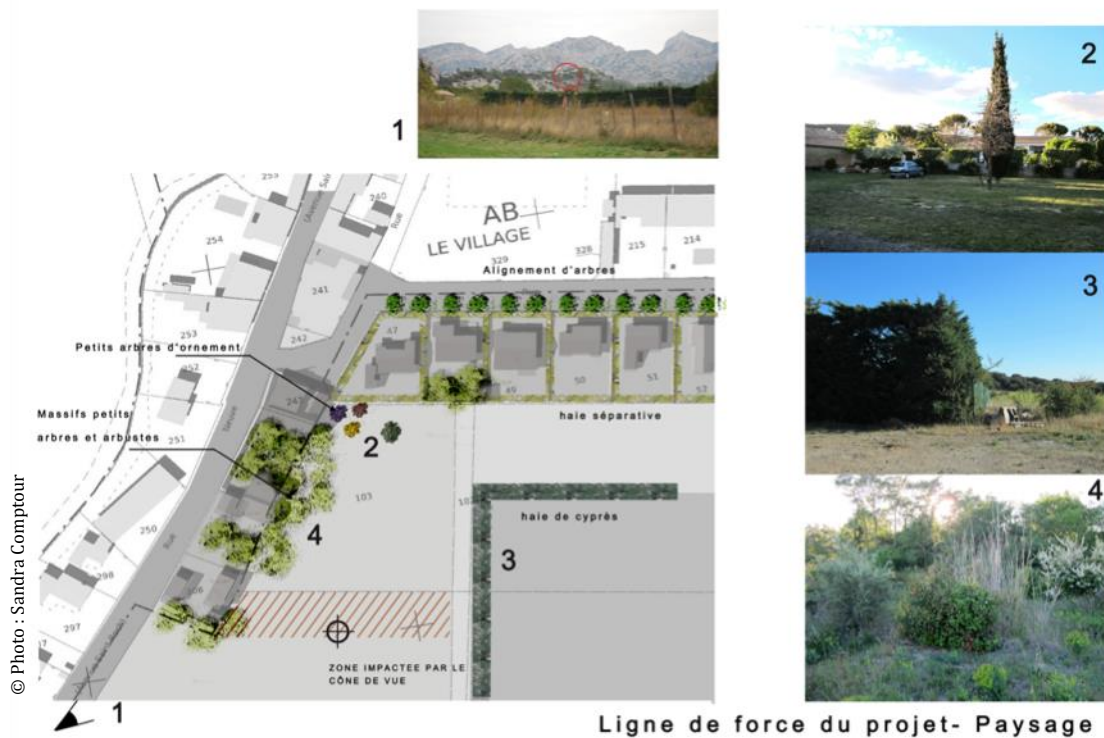
En agissant ainsi, le groupe entend dépasser la fonction de maître d'œuvre qui exécute une prestation qui selon eux, reste partielle, incomplète car l'usager/habitant n'est pas partie prenante ni du projet, ni de sa gestion. La fonction de maître d'œuvre est une prestation de nature technique qui peut s'enrichir d'une compréhension de la genèse du quartier, de la compréhension de l'environnement dans lequel va se réaliser le projet. L'architecte, dans la logique du Collectif peut prendre place que si et seulement si, il prend le temps de l'écoute, de l'analyse, mais – et en ça le collectif Etc interpelle – il se doit de coproduire. L'architecte sert le projet autant que les habitants usagers. Le dispositif d'animation n'est qu'un outil permettant de faire remonter des informations qui une fois mises ensemble, sont restituées, travaillées et s'inscrivent dans un espace où l'habitant usager se retrouve et où il lui est demandé d'être un acteur / producteur.

VI – ÉCOQUARTIER SOCIAL LA GRAND'TERRE... Aureille

6.1. LE PROJET : MOBILISATION ASSOCIATIVE ÉCO HABITATS POUR TOUS (EHPT) POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCOQUARTIER SOCIAL (DEPUIS 2007)

Le **projet association Eco Habitats Pour Tous EHPT** s'inscrit dans un contexte général d'aménagement du territoire où plusieurs institutions peuvent jouer un rôle décisionnel ou d'orientation : Région, Conseil général, Parc naturel régional des Alpilles, Communauté des pays d'Arles.

Les membres fondateurs de l'association, qui souhaitent que se développe le logement social dans les communes de moins de 3500 habitants soumises à la spéculation résidentielle, sont mobilisés sur un véritable projet social afin que les Alpilles restent des terres d'accueil accessibles à tous. Par ailleurs, cette association est aidée par un contexte particulier : celui d'un grand propriétaire foncier d'Aureille opposé à la spéculation foncière, au processus de gentrification, et disposé à vendre ou transférer sa propriété à un prix très inférieur à celui du marché.



Dans ce contexte, le PNR des Alpilles semble apparaître comme une institution support de l'association dans la mesure où les objectifs de la Charte du Parc sont très proches de ceux qu'elle affiche. L'axe 3 dénonce « l'identité architecturale menacée par un plagiat fantaisiste de la maison provençale qui conduit à une banalisation architecturale qui affecte toute la Provence ». Il est prévu que le Parc des Alpilles « anime une réflexion collective des communes et leur apporte un appui technique pour leur permettre d'accroître le nombre de logements non spéculatifs pour les jeunes et les familles, en favorisant notamment les logements locatifs et les formes originales d'accession à la propriété ». Le texte de la Charte souligne que le PNRA s'engagerait dans une politique volontaire pour faciliter l'accès au logement afin de « maintenir une mixité sociale réellement menacée ».

Les objectifs affichés par la Charte visent à définir des préconisations architecturales intégrant environnement, paysage, durabilité de l'habitat, à concevoir une architecture contemporaine s'appuyant sur la simplicité de la maison traditionnelle, les savoir-faire de l'architecture locale, à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et les modes de construction permettant une utilisation rationnelle de l'énergie, à préserver un aménagement équilibré rural, à animer une politique foncière ambitieuse allant du foncier agricole au foncier résidentiel.

En outre, l'association souhaite que le projet qu'elle initie puisse être reproductible, d'où le partenariat avec le PNRA

La mairie propose en 2007 d'inclure dans l'éco-quartier les logements sociaux qu'elle avait programmé initialement dans l'ancienne école maternelle, ainsi que quelques logements adaptés pour maintenir les anciens et / ou malades dépendants au village. Les bailleurs se montrent peu intéressés par le faible volume de l'opération prévisionnelle (14 logements, pour moitié en accession et en location).

Pourtant bien parti, avec une mobilisation et un investissement de jeunes et de familles, le projet ne cesse de se redéfinir entre les préconisations des divers partenaires. La mairie, initialement partante, refuse fin 2008 de réviser le POS et d'ouvrir la parcelle à l'urbanisation, préférant attendre le diagnostic de l'Approche environnementale de l'urbanisme AEU (2011-12) et la finalisation de son PLU. La position des futurs habitants est de dire qu'ils se désengageront si en 2014 rien n'est fait.

En novembre 2012, en raison du retard pris par la réalisation du document d'urbanisme et souhaitant cesser le travail d'élaboration de septembre 2013 à mai 2014 pour cause d'élections municipales, le maire et le conseil municipal proposent aux membres de l'Association EHPT de réviser le POS.

| ÉCOQUARTIER SOCIAL LA GRAND'TERRE | |
|--|---|
| Projet paysager (quoi, quelle temporalité, avec qui ?) | |
| Objet du projet | Mobilisation associative EHPT pour la construction d'un écoquartier social à Aureille qui s'inscrit dans un souci d'équité territoriale (lutte contre la spéculation et la gentrification dans les Alpilles) et de cohésion sociale (engager les communes rurales non soumises à quota à produire des logements sociaux). |
| Initiative / éléments initiateurs | Grand propriétaire foncier (2000 ha) : souhait lutter contre la spéculation et la gentrification du village, volonté de réaliser une opération sociale, urbanistique et écologique « exemplaire ». Association EHPT créée à l'initiative de ce propriétaire, d'une jeune géographe, d'une habitante locale et d'une chercheuse investie en qualité de citoyenne. |
| Mode de financement et budget hors honoraires | Étude diagnostic, opportunité et faisabilité financée par la région PACA à hauteur de 8000 euros. Étude participative Fondation de France 2011/12, 10 000 euros obtenus, première tranche dépensée en frais d'honoraires de l'architecte, la dernière tranche sera versée dès que la révision du POS sera acceptée par les services de l'État. |

| | |
|---|--|
| Caractérisation des milieux d'intervention Architecture/environnement/population (forme et composition du paysage : quartiers urbains, périurbain, rural, villageois, espaces naturels mer, montagne...) | Petite commune rurale des Alpilles (env. 1500 habitants), soumise à la spéculation foncière, au processus de gentrification. |
| Appréhension des usages des lieux ou appréciation : esthétique, en désuétude, quotidiens, mémoriels, projectuels (espace désiré) ou potentialités | Ambition d'un aménagement raisonné et soutenable du territoire (densification, anthropisation, habitat écologique). |
| Temporalités du projet d'intervention : ponctuelle et éphémère, réversible, durable, pérenne | Toujours en cours. Préfiguration en 2006 (association de fait), constitution de l'association EHPT en mars 2007. Mars 2013 : mise en évidence du fait que le lent processus de concertation partenariale peut venir épuiser la motivation des participants. Incertitude dans la durée des processus d'élaboration des documents d'urbanisme (AEU et PLU), de la révision du POS, de l'étude d'intégration urbaine du projet mais aussi de celle de l'étude d'incidence (secteur classé, Natura 2000, Directive paysagère). |
| Acteurs impliqués : associatifs, habitants, politiques, culturels, économiques | Le propriétaire foncier (prêt à céder la parcelle de 5000 m ² à un prix inférieur au marché pour la réalisation d'un écoquartier). Mairie (modification PLU). Région (subvention études techniques et financières). Fondation de France (subvention étude participative EHPT). PNRA (conformité avec la Charte du Parc et intérêt d'une reproductibilité). CAUE (mise à disposition d'ingénierie). Bailleur. |
| Processus de participation | |
| Lien avec d'autres groupes de projets | PLU/PADD. |
| Facteurs de blocage | Système fermé, bilatéral et parfois opaque de négociations « in » et « off » (élus, institutionnels et actants), dans une société locale d'interconnaissance et de côtoiements réguliers sous forme d'allégeance ou de « rivalité ». Ambivalence permanente entre consolidation et fragilisation, défiance et méfiance, conviction et objection, envie et doute. Pourtant bien parti, avec une mobilisation et un investissement de jeunes et familles, le projet ne cesse de se redéfinir entre les préconisations des divers partenaires. La mairie, initialement partante, refuse fin 2008 de réviser le POS et d'ouvrir la parcelle à l'urbanisation, préférant attendre le diagnostic de l'Approche environnementale de l'urbanisme AEU (2011-12) et la finalisation de son PLU. La position des futurs habitants est de dire qu'ils se désengageront si en 2014 rien n'est fait. Problème de cohérence entre les temporalités d'acteurs et les échelles de l'action. |
| Type de mobilisation | Mobilisation au départ informelle à l'initiative d'un propriétaire foncier, qui s'est structurée autour d'une association avec une forte implication habitante. |
| À quel moment la mobilisation | La participation se situe en amont, au niveau de l'intention du projet : équité territoriale (lutte contre la spéculation et la gentrification dans les Alpilles), cohésion sociale (engager |

| | |
|--|--|
| | les communes rurales non soumises à quota à produire des logements sociaux). |
| Outils de communication pour mobiliser | Présentation du projet en 2008, <i>Bulletin d'informations municipale Infos Aureille</i> (bulletin trimestriel municipal distribué aux habitants). Appel à participer à la conception du projet d'éco-quartier (historique 2007-11, rappel des objectifs et calendrier d'actions), dans le <i>Bulletin d'informations municipale</i> n°53, janvier 2012, p. 4. Communication tenue : « Louis Arlot, un paysan qui fait pousser des maisons écolo », <i>Le journal des Alpilles</i> , mai-juin 2011 p. 12. |
| Dispositif d'échanges / animation : Formel (type copil, cotech), forum, ateliers thématiques, rencontres spontanées | Distribution postale d'un questionnaire à 100 foyers (sur 719 logements). - Deux réunions publiques de concertation 18h-20h en vue d'éprouver l'acceptabilité sociale du projet. - Entretiens avec des acteurs politiques, institutionnels et économiques du périmètre CCVBA. - L'Intercommunalité Vallée des Baux-Alpilles, en vue de lui présenter les enjeux du projet-pilote d'habitat social écologique d'Aureille, Mairie de Saint-Rémy-de-Provence. - Premier groupe 2008-10 ouvert : phase d'échanges sur le cadrage avec les habitants intéressés par le locatif et l'accession, sollicitation des sept artisans locaux. Affichage des dates et lieux de réunion chez les commerçants (7 à 10 personnes, réunions trimestrielles). Ateliers participatifs mensuels 2012, en présence de 8 à 15 participants, groupe ouvert accueillant les personnes intéressées. Convocation avec OJ, animation tripartite : le bureau EHPT, le propriétaire et une architecte-urbaniste de Marseille, implication de chacun. Les partenaires institutionnels sont soit consultés soit informés de l'avancement du projet et, mise en place d'un comité de pilotage en 2013. |
| Support de représentation du paysage : Photographie, film, maquette, discours, livre blanc... | Photos, discours, conférence. |
| Les moments de créativité (sentiment d'adhésion, manifestation de la créativité...) | L'association pour atteindre ses objectifs d'intérêts général/communautaire et local, de mixité sociale et de développement durable va mettre en place un dialogue, une participation afin de co-construire le projet d'éco quartier social. Pas de critères de choix des candidats autres que le plafond de ressources et la primo-accession, mais un engagement attendu dans la démarche de co-conception et la philosophie du projet. Jusqu'en 2010, les débats étaient menés par la présidente et la chargée d'étude recrutée avec le soutien du CR Paca. Depuis 2011, une architecte Dplg anime les ateliers participatifs sur financement de la Fondation de France. |
| A(Ré)appropriation des lieux par la population | |
| L'après-projet | |
| Usage des aménagements / Par tous | |
| Usage des aménagements / Par ceux ayant participé à sa réalisation | |

| | |
|--|--|
| Mode de gestion des aménagements | |
| Relation entre l'espace et le voisinage | |
| Impacts / Effets d'entraînement (du projet et de l'action participative) | |
| Nouveaux financements | |
| Extension à d'autres lieux / projets affiliés | |
| Impact sur le paysage | |
| Effets sur les modes de participation de la population | <p>Les futurs bénéficiaires investis depuis trois ans ont du mal à intégrer la pluralité des temps de l'action et plus encore les différés de réalisation.</p> <p>Phase d'appropriation par les habitants de l'opération, souhaitée par l'association pour relégitimer la demande de révision faite aux élus.</p> <p>La participation active, au long court et sur le long terme, permet de familiariser aux enjeux de la délibération publique et politique.</p> |
| Évolution du contenu de la commande publique | <p>Le projet est évolutif en fonction des attentes du groupe habitants et des contraintes révélées par les acteurs politiques et institutionnels, inclus au fil de l'eau.</p> |
| Mobilisation / repositionnement institutionnel | <p>Patiente construction d'une culture transversale de la conduite de projet.</p> <p>Nécessité vis-à-vis de l'ensemble des partenaires décisionnaires de clarifier et de revenir à la philosophie générale du projet : valeurs communes, charte, vie du groupe, dimension rurale et villageoise du projet.</p> <p>Expertise 2009-10 aux échelles PNRA, Pays d'Arles, CC Vallée-des-Baux Alpilles (diagnostic, opportunité, faisabilité) qui motive les intérêts à agir des différents acteurs locaux, qui réencastre les enjeux territoriaux (du local au global) mais s'éloigne de l'inscription du projet dans le paysage local.</p> <p>Constitution d'un comité technique de pilotage associant les partenaires chargés de mission et techniciens institutionnels EPCI et collectivités, qui à la fois cadre et désincarne le projet co-élaboré par les futurs habitants.</p> |
| Prise en compte dans le dessin du projet urbain en cours | <p>Le projet focalisé jusqu'en 2012 sur une parcelle de 5000 m² s'est ouvert lors de 3 Forums à l'ensemble de la population, dans une réflexion prospective globale d'aménagement futur de 3 secteurs autour de l'éco-quartier. Il s'est redéfini sous forme de cinq scénarios proposés et budgétisés par le CAUE et les bureaux d'études, sous forme de deux lots le premier dédié à l'accession sociale (habitat participatif) et le second au locatif social (avec un bailleur).</p> |

6.2. RETOUR D'EXPÉRIENCE

Une des difficultés de la gouvernance de ce projet repose sur le fait que la motivation des acteurs est portée par des intérêts spécifiques, dans des logiques d'actions distinctes, inscrites dans des temporalités séquencées par temps d'intentions, de missions, de mandats... (turn-over des chargé(e)s de mission qui menace la conduite de l'action localisée).

La participation créative doit se donner trois objectifs : la clairvoyance des enjeux et objectifs glocaux, la tempérance des égo(s)ismes, l'élaboration discursive d'une sociogouvernance intentionnelle.

Des temps programmatiques distincts selon les acteurs considérés : le projet qui porte en germe un potentiel de faisabilité est tout à tour irruptif/disjonctif/conjonctif, selon différents calendriers institutionnels et législatifs (lois ENL 2006, Directive paysagère 2007, ENE 2010, ALUR 2013-14).

Trois éléments pour la créativité (résultat d'un dosage) : logique d'apprentissage, d'engagement, de conviction, prise de décisions informée, collégiale et transparente, et fédération de pouvoirs d'agir dans les villages ruraux.



